



Rapport détaillé de l'atelier 2017 du Réseau Climat & Développement



Construire les recommandations de la société civile africaine francophone pour l'inclusion des acteurs non-étatiques dans l'opérationnalisation de l'Accord de Paris

Du 22 au 26 mai 2017 à l'Hôtel Belle Côte, Abidjan, Côte d'Ivoire



Table des matières

INTRODUCTION	4
LE RESEAU CLIMAT ET DEVELOPPEMENT EN BREF	4
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
Objectifs de l'atelier 2017	5
L'atelier en bref	6
LA CEREMONIE D'OUVERTURE.....	7
SEQUENCE 1 - L'inclusion des acteurs non-étatiques dans la mise en place de l'accord de Paris : bilan et perspectives	9
1.1 Bilan de la COP 22 : quels enjeux dans les négociations ? – Joseph Yaovi Kogbe (RC&D)	10
1.2 Les acteurs non étatiques dans processus nationaux de l'accord de Paris : où en sommes-nous ? - Nicolas Drunet (Expertise France, France)	11
1.3 Quels liens entre les processus nationaux et les processus internationaux dans l'accord de Paris ? : penser l'horizon 2018/2020 - Lucile Dufour (Réseau Action Climat France, France)	12
SEQUENCE 2 - Les barrières à l'inclusion des acteurs non-étatiques.....	15
2.1 Les barrières à l'inclusion des acteurs non-étatiques dans le cadre de l'élaboration de la CDN du Tchad – Colette Benoudji (Lead Tchad, Tchad)	16
2.2 L'élaboration du PNA au Bénin et les barrières à la participation des acteurs non-étatiques – Christian Hounkannou (JVE Bénin)	17
2.3 L'élaboration de la CDN en République démocratique du Congo et les barrières à l'inclusion des acteurs non-étatiques – Muteba Alidor Kass (OCEAN, République Démocratique du Congo)	18
2.4 Les travaux en sous-groupes : présentation de l'arbre à problèmes et de la feuille de route.....	19
SEQUENCE 3 - Les leviers à l'inclusion des acteurs non-étatiques	21
3.1 De l'élaboration de la CDN à la mise en œuvre de projets : l'inclusion des acteurs non-étatiques au Togo - Eze Credo (JVE Togo) et Paul Dossou Banka (AFHON Togo)	22
3.2 L'inclusion des acteurs non-étatiques et les questions de genre : étude comparative des ODD et de la CDN au Burkina Faso – Zénabou Segda (WEP, Burkina Faso)	23
3.3 La planification communautaire et l'inclusion des acteurs non-étatiques à travers l'exemple du Groupement Intercommunal de Collines au Bénin – Saïd Hounkponou (IDID, Bénin)	24
3.4 Les enjeux de l'implication institutionnelle des acteurs non-étatiques dans le processus de CPDN du Niger – Ousseini Moussa Hassan (JVE, Niger).....	25

3.5 Travaux en sous-groupes : identifier des leviers pour l'inclusion des acteurs non étatiques.....	26
3.6 Restitution des travaux de groupes : les barrières et les leviers à l'inclusion des acteurs non-étatique dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris. ...	26
SEQUENCE 4 – Construire un message politique et une stratégie de plaidoyer	31
4.1 Les recommandations pour l'échelle internationale : : recommandations, messages médiatiques et argumentaire.....	32
4.2 Les recommandations pour l'échelle nationale : recommandations, messages médiatiques et argumentaire.	36
4.3 Les recommandations pour l'échelle locale : recommandation, message et argumentaire.....	39
4.4 Les moments clés : quel agenda pour émettre ces recommandations ?	41
SEQUENCE 5 – Forum « Réflexion pour une meilleure inclusion des acteurs non-étatiques : quelles synergies créer entre acteurs non-étatiques ? »	44
5.1 Présentations : échanger sur la situation de l'inclusion des acteurs non-étatiques	45
5.2 Débat : quelles synergies créer entre les acteurs non-étatiques pour lutter contre les changements climatiques ?.....	47
SEQUENCE 6 – La sortie de terrain : rencontre avec la communauté d'Azuretti, impactée par les changements climatiques	49
6.1 Présentation de la communauté d'Azuretti	50
6.2 Résultats des échanges en sous-groupes avec la communauté.	51
Annexe 1 : La déclaration d'Abidjan	54
Annexe 2 : Agenda de l'atelier	58
Annexe 3 : Liste des participants	65

INTRODUCTION

Du 22 au 26 mai 2017 s'est tenu à l'hôtel Belle Côte à Abidjan, Côte d'Ivoire, le 11^{ème} atelier annuel du Réseau Climat & Développement (RC&D).

Placé sous le thème : « Renforcer le rôle des acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre de l'accord de Paris », cet atelier a réuni près de 50 participants représentant les organisations membres du RC&D, mais aussi des personnes ressources et des partenaires, venus de 18 pays francophones essentiellement africains : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Ile Maurice, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo.

En 2016, lors de son 10^{ème} atelier annuel à Casablanca (Maroc), le RC&D a amorcé la réflexion sur la mise en œuvre de l'accord de Paris en mettant l'accent sur l'analyse et l'exploration de pistes d'amélioration pour les plans climat prévus par l'accord, notamment les Contributions (Prévues) Déterminées au niveau National (CDN) et les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA). Cette année, le RC&D poursuit cette dynamique, cette fois-ci en mettant l'accent sur le rôle des acteurs non-étatiques dans l'opérationnalisation de l'accord de Paris.

LE RESEAU CLIMAT ET DEVELOPPEMENT EN BREF

Le Réseau Climat & Développement (RC&D) réunit près de 70 ONG francophones majoritairement africaines travaillant sur un développement local et/ou national à l'épreuve du changement climatique. Créé en 2007 pour renforcer la voix francophone et la prise en compte des enjeux des communautés locales dans les négociations internationales sur le climat, il est co-piloté par ENDA Energie (Sénégal) et le Réseau Action Climat-France. En 2011, le RC&D s'est doté d'un coordonnateur, aujourd'hui basé au Togo, puis d'une coordinatrice assistante en 2016. Depuis sa création en 2007, le RC&D est fortement monté en compétence, en légitimité et en visibilité. Il est engagé dans un processus d'autonomisation qui vise à assurer d'ici fin 2017 son indépendance financière et administrative, la montée en puissance du Secrétariat du RC&D (équipe salariée) assortie de la définition de règles de gouvernance adaptées à cette nouvelle étape dans la vie.

En s'appuyant sur la diversité de ses membres, le réseau fait la promotion d'un nouveau modèle de développement qui prend en compte les contraintes climatiques et énergétiques et les priorités climat-développement des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Le réseau plaide à la fois auprès des populations locales, mais aussi des gouvernements et des institutions au niveau national, ainsi qu'à l'échelle internationale.

Ce travail pour renforcer la voix de la société civile francophone dans les enceintes politiques nationales, régionales et internationales, se manifeste par des ateliers de renforcement de

capacités et d'échanges, et des notes de décryptage et de position communes. Ainsi, chaque année, le RC&D se réunit pour renforcer les capacités et les propositions des membres autour d'un enjeu climatique au cours d'un atelier annuel. A la suite de cette rencontre, le RC&D publie une vision partagée, assortie de bonnes pratiques et de recommandations à l'attention des décideurs francophones ; publication que le RC&D peut diffuser auprès des négociateurs notamment en participant aux conférences internationales où il rencontre les décideurs francophones, décrypte les négociations et rappelle les enjeux clés pour les pays les plus pauvres et vulnérables.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'accord de Paris, conclu en décembre 2015, a généré un nouvel élan dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pourtant, la trajectoire mondiale dessinée par les contributions nationales des pays (CDN) met encore la planète sur la voie d'un réchauffement d'environ +3°C à la fin du siècle. Un tel réchauffement aurait des conséquences désastreuses, en particulier sur les modes de vie des populations les plus vulnérables. L'entrée en vigueur de l'accord de Paris en novembre 2016 montre cependant que les pays sont toujours mobilisés pour la lutte contre les changements climatiques. La COP22 de Marrakech a d'ailleurs réaffirmé cette volonté, et a mis les pays sur le chemin d'une révision de leurs contributions avant 2020.

L'accord de Paris est un point de départ indispensable pour enrayer la crise climatique, créer des mécanismes de solidarité pour les pays les plus vulnérables et assurer le respect et la protection des droits humains, de l'égalité des genres et de la sécurité alimentaire.

En 2016, le RC&D a amorcé la réflexion sur la mise en œuvre de l'accord de Paris en mettant l'accent sur l'analyse et l'exploration de pistes d'amélioration pour les Contributions (Prévues) Déterminées au niveau National (CDN). En 2017, le RC&D compte poursuivre cette dynamique en mettant l'accent sur le rôle des acteurs non-étatiques dans l'opérationnalisation de l'accord de Paris et des CDN. Le rôle de ces acteurs est déterminant pour l'effectivité de l'accord dans les pays, mais aussi car les objectifs de l'accord ne seront jamais atteints sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, y compris les acteurs non-étatiques. En outre, l'accord de Paris prévoit la tenue d'un dialogue de facilitation en 2018 pour renforcer les contributions déterminées des pays. Dès lors, il s'avère indispensable pour le RC&D d'aider les acteurs non-étatiques, dont les collectivités territoriales, à jouer un rôle moteur dans ce processus.

Objectifs de l'atelier 2017

L'atelier 2017 du RC&D vise essentiellement à :

- Dresser le bilan de la COP22;
- Renforcer la compréhension et le partage des connaissances sur les CDN ainsi que les grands enjeux liés à l'implication des acteurs non-étatiques dans l'opérationnalisation de l'accord de Paris ;

- Partager des exemples et des bonnes pratiques sur les processus de révision/renforcement et de mise en œuvre projetés des stratégies climatiques, notamment les CDN, les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), les plans nationaux sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, les plans nationaux de mise en œuvre des ODD.

Les objectifs plus spécifiques de l'atelier sont de :

- Identifier les enjeux politiques pour le pré et le post-2020 au niveau international et national, ainsi que les priorités pour les associations du RC&D en vue de formuler des recommandations,
- Définir des orientations stratégiques du RC&D pour consolider le processus d'autonomisation du RC&D sur le moyen et long terme.

L'atelier en bref



Durant les trois premiers jours, les participants ont fait un état des lieux de l'implication des acteurs non-étatiques au niveau international, national et local dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris. Ils ont ensuite partagé des expériences sur les barrières et les leviers à l'inclusion des acteurs non-étatiques dans les processus climatiques en cours dans les différents pays et au niveau international. A l'issue des

communications, des débats et des travaux en groupes, un travail de synthèse et de priorisation a permis de formuler des recommandations à l'endroit des négociateurs internationaux, des partenaires techniques et financiers, des gouvernements, des parlementaires, des acteurs politiques locaux et des organisations de la société civile pour une meilleure implication des acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre de l'accord de Paris.

Un forum d'échanges avec les organisations de la société civile de la Côte d'Ivoire a été organisé l'après-midi du troisième jour de l'atelier. L'objectif de ce forum était d'établir des liens et de partager l'expertise du RC&D avec des membres de la société civile ivoirienne. Il s'agissait notamment :

- de partager les résultats des trois jours de travaux et l'expérience du RC&D sur le rôle des acteurs non-étatiques
- d'échanger sur la structuration et les modes d'action de la société civile ivoirienne pour mieux participer aux processus de planification nationaux et internationaux en lien avec le climat
- d'identifier des synergies et des opportunités de collaboration entre le RC&D et la société civile ivoirienne.

Le quatrième jour a permis aux membres du RC&D d'approfondir les réflexions collectives sur les questions légales et les avancées juridiques pour l'autonomisation du RC&D, la stratégie

pluriannuelle et l'identification des moyens financiers pour pérenniser le fonctionnement du réseau.

La cinquième et dernière journée a clôturé l'atelier avec la visite du village d'Azuretti (Grand-Bassam) pour échanger avec les communautés qui sont victimes de l'érosion côtière accentuée par les changements climatiques.

LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Le Lundi 22 mai 2017 de 8h30 à 10h00 a eu lieu la cérémonie d'ouverture. Davy Wohary Coulibaly, coordinateur des organisations hôtes de l'atelier, a pris la parole pour introduire cette cérémonie afin de remercier, au nom de AFHON Côte d'Ivoire et de JVE Côte d'Ivoire, les participants d'être venus, les autorités ivoiriennes de leur soutien et a évoqué la satisfaction et l'honneur qu'ils avaient d'accueillir un tel événement.



Monsieur Andy Costa, conseiller écologiste auprès du député de Cocody, a souhaité également la bienvenue aux participants dans la commune de Cocody. Il a ensuite souligné la nécessité d'une mobilisation globale des acteurs non-étatiques avec les décideurs politiques car « une seule hirondelle ne fait pas le printemps. »

Joseph Yaovi Kogbe, coordinateur du RC&D s'est ensuite exprimé en remerciant chaleureusement les autorités administratives et locales présentes, les organisations hôtes pour le travail mené en amont de l'atelier, les partenaires financiers, et les membres du réseau de leur venue, puis a rapidement rappelé l'historique du RC&D et les objectifs de cet atelier.

Un intermède a ensuite eu lieu avec la diffusion d'une vidéo en présence du réalisateur Kouadio Marc Anthelme de l'ONG Initiatives pour le Développement communautaire et la conservation de la Forêt (IDEF), vidéo présentant l'enjeu de l'érosion des côtes littorales ivoiriennes et les impacts des changements climatiques en Côte d'Ivoire. S'en sont suivies trois courtes scènes de théâtres présentées par l'Institut National des Sciences et des Arts de Cote d'Ivoire (INSAC) qui représentaient les impacts quotidiens des changements climatiques en Côte d'Ivoire avec humour et réalisme.

Le capitaine Célestin Ahoutou, représentant le point focal pour le plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade, le plan d'action pour l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux) a ensuite pris la parole en remerciant le RC&D pour son invitation et son travail et en assurant les participants de l'importance de leur mission avec cet atelier.

Puis Monsieur Frédéric Zapka, sous-directeur des politiques et stratégies d'adaptation et d'atténuation à la direction de la lutte contre les changements climatiques a clôturé cette cérémonie d'ouverture en rappelant que la Côte d'Ivoire a ratifié l'accord de Paris et cherche

à impliquer d'avantage la société civile dans la mise en œuvre de sa CDN. Il a fini en déclarant officiellement ouvert l'atelier.

Aïssatou Diouf, membre de la coordination du RC&D, a présenté par la suite l'activité de l'Observatoire lancée pour la durée de l'atelier. L'Observatoire est un outil proposé aux participants pour partager et exprimer la situation d'inclusion des acteurs non-étatiques dans leurs pays dans les différents processus issus de l'accord de Paris. Cela se manifestait concrètement par des panneaux à compléter par les participants (18 panneaux, avec 1 panneau par pays) au cours des séquences de l'atelier.



Les participants et les invités ont pu ensuite profiter d'une pause-café nécessaire pour répondre aux questions des différents médias présents qui étaient : *Le jour plus* (presse écrite), *Eburnie Today* (presse en ligne), *Le Nouveau courrier* (presse écrite), *Info directe* (presse en ligne) et *ONU-CI FM*, la radio de la mission de l'ONU à Abidjan. Cette pause a par ailleurs permis de remercier les

différents invités présents, qui sont ensuite sortis dehors pour une photo officielle sur les marches de l'hôtel Belle Côte.

Les invités ont alors quitté progressivement l'atelier et les participants ont rejoint la salle de plénière pour faire un tour de table où chacun a pu se présenter. Enfin, cette cérémonie d'ouverture s'est clôturée par la présentation du déroulé de l'atelier par Reine Fadonougbo. Toute cette séance a été facilitée par Aïssatou Diouf de ENDA Energie.

SEQUENCE 1 - L'inclusion des acteurs non-étatiques dans la mise en place de l'accord de Paris : bilan et perspectives

Cette séquence 1 introductive avait pour enjeux de faire un retour sur la place des acteurs non-étatiques dans les processus liés à l'accord de Paris. Grâce à trois présentations de Joseph Kogbe (coordonnateur du RC&D), de Nicolas Drunet (Expertise France) et Lucile Dufour (RAC-F), les participants se sont penchés sur les bilans de la COP 21 et de la COP 22, mais aussi sur les différentes échelles de mise en œuvre de l'accord de Paris afin de comprendre les articulations possibles et nécessaires. Les participants se sont ensuite attardés sur les enjeux de la participation des acteurs non-étatiques dans une perspective de court et moyen terme. Cette session était facilitée par Jean-Paul Affana (Germanwatch, Allemagne).



1.1 Bilan de la COP 22 : quels enjeux dans les négociations ? – Joseph Yaovi Kogbe (RC&D)

2016 a été une année centrale pour l'accord de Paris : à la fois année de son entrée en vigueur grâce à la ratification de l'accord par 145 pays, cette année a été aussi celle de la COP 22 que l'on attendait comme « la COP de l'action ». Les attentes sur cette « COP africaine » étaient effectivement importantes car elle lançait le processus de mise en œuvre de l'accord, elle devait réaffirmer les ambitions des Etats, et revenait sur des points cruciaux, notamment sur la question des financements.

Un blocage concernant le financement de l'adaptation et de l'atténuation et le montant des contributions par pays s'est rapidement manifesté entre pays développés et pays en développement. En effet, un premier décalage est apparu entre le discours des pays développés lors de la COP 21 et leur feuille de route, et la réalité des financements disponibles pour le climat. La question de la comptabilisation des financements climat est ainsi au cœur des débats : le SBSTA devra donc, d'ici 2018, poser une méthodologie claire dans un contexte où aucun des fonds climat n'a atteint les objectifs de financement promis.

Les pertes et dommages ont aussi été abordés lors de la COP 22, avec une certaine volonté d'aller de l'avant et de prendre en compte le déplacement, les migrations et la mobilité humaine ainsi que la gestion globale des risques.

Mais un des sujets les plus complexes abordés lors de la COP 22 a été celui de l'agriculture, au prisme des tensions entre une approche par l'adaptation, ce que demande le G77 + Chine et le Groupe Afrique, ou une approche par l'atténuation défendue par les pays développés. Cette question a donc été renvoyée pour étude à l'inter session de Bonn.

Le genre a aussi été au centre des négociations avec quelques avancées, comme l'illustre le succès des Championnes du climat. Cependant, certaines questions restent en suspens puisqu'un rapport technique définissant les points d'entrée pour intégrer le genre dans les domaines d'actions relevant de la CCNUCC sera examiné en mai 2018, et que les modes de financement et de prise en compte de la spécificité genre ne sont pas encore établis.

Enfin, tandis que les initiatives se développent et se poursuivent, comme le NDC Partnership qui propose un soutien technique et financier, ou l'initiative AAA, l'Initiative Africaine pour les Energies Renouvelables reste un projet porteur d'un fort potentiel transformationnel mais sensible qu'il faudra donc suivre de près dans les prochaines années.

La COP 22 a été bousculée par l'actualité internationale et l'élection de D. Trump à la présidence des Etats-Unis. Elle a cependant permis des avancées notables en réitérant la volonté des Etats de mettre en œuvre l'accord de Paris et de renforcer leurs ambitions. L'intersession de Bonn, qui s'est déroulée du 8 au 19 mai 2017, a acté cette détermination de la part des pays d'appliquer l'accord de Paris, notamment avec la présidence fidjienne de la COP 23 qui mettra sur le devant de la scène les petits Etats insulaires très vulnérables aux changements climatiques.

1.2 Les acteurs non étatiques dans processus nationaux de l'accord de Paris : où en sommes-nous ? - Nicolas Drunet (Expertise France, France)

Depuis 2015, un processus de décentralisation de la lutte contre les changements climatiques est enclenché. La réalisation et la mise en œuvre notamment de Contributions (Prévues) Déterminées au niveau National (CDN), validées à l'international et mises en œuvre au niveau local multiplient les échelles d'action.

L'organisation par le PNUD d'atelier sur les CDN pour relever les ambitions des Etats a permis de faire un état des lieux des mécanismes de mise en œuvre des CDN. Si ces ateliers ont permis d'identifier le potentiel climat des Etats en travaillant avec les gouvernements et les ministères, plusieurs barrières ont aussi été reconnues : les difficultés d'accès aux financements climat, le manque d'appropriation de ces processus de la part des Etats mais aussi des acteurs non-étatiques, le manque de dynamisme national pour la réévaluation ambitieuse des CDN. Les constats sont clairs : les documents et processus climat se multiplient et se superposent sans que les acteurs aient le temps de les comprendre ; la concertation entre l'Etat et les acteurs non-étatiques est faible ; les Etats se calquent sur un agenda qui ne correspond pas à leur réalité mais à celle des pays du Nord et des bailleurs ; et les institutions chargées de la mise en œuvre de l'accord de Paris sont divisées et peu efficaces dans certains pays...

Afin de surmonter ces barrières, de nombreuses institutions et organisations cherchent à favoriser le renforcement des capacités. L'exemple de Africa4Climate illustre bien cela. Africa4Climate est un programme d'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et locales, sobres en carbone et résilientes aux changements climatiques, lancé en 2012 pour une période de cinq ans et financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et l'Agence Française de Développement (AFD). Ce projet a été mis en œuvre par Expertise France et couvre quatre pays - Gabon, Kenya, Ouganda, Bénin, pour renforcer les capacités institutionnelles, techniques et humaines, d'administrations centrales, décentralisées et de communautés locales.

Ainsi, au Kenya, Africa4Climate a soutenu la mise en œuvre d'aires protégées communautaires surnommées « *conservancies* » pour permettre une meilleure gestion des pâtures, de l'eau et du bois énergie par les communautés locales, tout en respectant les écosystèmes. Grâce à cette assistance technique, le projet s'est développé et est désormais pérennisé puisque les communautés, les pouvoirs et les bailleurs locaux s'investissent pour mettre en œuvre des « *conservancies* ».

En Ouganda, le projet porte sur la capitale Kampala où Africa4Climate s'est investi sur plusieurs plans : que ce soit par un audit énergétique sur les bâtiments ou avec une aide stratégique pour la mise en œuvre d'un Plan Climat pour la ville, le projet a permis de faire émerger un leadership climatique local.

Le renforcement des capacités des acteurs concernés à toutes les échelles – qu'il s'agisse d'acteurs politiques, de communautés locales ou de d'acteurs privés – a permis une appropriation des processus issus de l'accord de Paris. Mais les barrières auxquelles doivent faire face les acteurs non-étatiques sont nombreuses et se multiplient au grès des échelles d'action et des plans climat (CDN, PNA....).

1.3 Quels liens entre les processus nationaux et les processus internationaux dans l'accord de Paris ? : penser l'horizon 2018/2020 - Lucile Dufour (Réseau Action Climat France, France)

Penser l'action des acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre de l'accord de Paris nécessite de se pencher sur les enjeux actuels mais surtout les enjeux à venir afin d'anticiper pour se positionner au mieux.

L'année 2017 a été une année qui a vu se reconfigurer l'espace politique climatique : alors que des signes encourageants renforcent la détermination des acteurs luttant contre les changements climatiques (stagnation depuis 3 ans consécutifs des émissions de CO₂¹, record de production des énergies renouvelables² etc.), le chemin emprunté par les Etats ne leur permet pas de respecter l'engagement de se maintenir dans un réchauffement à +1,5°C³. Mais surtout, on constate une perte de leadership et de dynamisme politiques : la montée en puissance des nationalismes et du protectionnisme en Europe, l'élection de D. Trump aux Etats Unis, mais aussi les postures hésitantes de la Chine, du Brésil et de l'Inde et la voix peu entendue des pays vulnérables sont autant de bouleversements qui reconfigurent l'arène internationale climatique et laissent place à de nouveaux espaces d'engagement.

Ainsi, les arènes internationales traditionnelles de négociation que sont les COP perdent une partie de leur influence au profit des Bilans Mondiaux (mis en œuvre à partir de 2023 avec un

¹ « Les émissions de CO₂ liées à l'énergie stagnent à nouveau en 2016 », *Science et Avenir*, 17 mars 2017, https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/les-emissions-de-co2-liees-a-l-energie-stagnent-a-nouveau-en-2016_111392

² « 2016 a Record Year for Renewables, Latest IRENA Data Reveals », *IRENA*, 30 mars 2017, http://www.irena.org/News/Description.aspx?mnu=cat&PriMenuID=16&CatID=84&News_ID=1486

³ <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/avec-une-moyenne-sup%C3%A9rieure-d%E2%80%99environ-11-%C2%B0c-aux-valeurs>

cycle quinquennal), du dialogue de Petersberg, du G7, du G20 etc. Par ailleurs de nouveaux espaces naissent ou se renforcent aux échelles régionales et nationales comme l'Union Africaine, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernements africains sur les changements climatiques (CAHOSCC), ou encore au sein des Etats avec les CDN, les PNA, les ODD... La multiplication des échelles d'action ne signifie pas pour autant une séparation mais bien un renforcement mutuel des différents niveaux avec de nombreuses interactions : les acteurs non-étatiques doivent donc apprendre à élargir leurs champs et les modalités de leur action.

Si 2017 a été un moment de recomposition des forces, 2018 sera une année charnière qu'il faut d'ores et déjà préparer : avec l'établissement des règles pour la mise en œuvre de l'accord de Paris, mais aussi le « dialogue de facilitation » pour la relève des ambitions climat des Etats, et le rapport du GIEC sur le +1,5°C, les acteurs non-étatiques vont devoir identifier les écarts entre l'effort consenti et les efforts qui devraient être consentis par les Etats, tout en relayant les informations relatives au +1,5°.

Mais surtout, 2018 prépare les années charnières suivantes, avec les Bilans Mondiaux, l'établissement des règles de mises en œuvre de l'accord de Paris à la COP 24... Les objectifs pour 2020 sont d'avoir une diminution des gaz à effet de serre (GES) mondiaux, des stratégies nationales long terme et ambitieuses, et des signes clairs d'une solidarité internationale inclusive dans les initiatives comme l'IAER ou le NDC Partnership.

Les acteurs non-étatiques doivent profiter de ces opportunités internationales pour inscrire leur participation dans les mécanismes de transparence et de conformité de l'accord de Paris, pour relayer et dénoncer les pratiques des Etats au moment du Bilan Mondial et pour garantir le respect du genre, des droits humains et des questions de sécurité alimentaire. Ils doivent aussi s'efforcer de veiller au niveau national à la bonne mise en œuvre des CDN. L'urgence est de s'impliquer aux différentes échelles en relayant au niveau international, national et local les préoccupations des populations.

Questions & débat

Les débats et échanges ont portés sur l'ensemble des communications présentées ci-haut, et les préoccupations soulevées au cours de ces discussions tournaient autour de :

- La question de la diversification des modes d'action, et savoir comment passer d'une stratégie basée sur le plaidoyer à des actions concrètes menées sur le terrain.
- La multiplication des projets climat internationaux, nationaux et locaux qui se superposent à toutes les échelles, ce qui rend difficile l'appropriation de ces plans et l'harmonisation de l'action et contribue à la confusion et donc à l'inaction.
- L'accès aux financements climat qui est au cœur des enjeux, plus que le manque de financement.
- La prise en compte du climat dans les programmes de développement des pays.
- L'absence d'interlocuteur spécialisé dans les questions climat au sein des sphères politiques.
- Les blocages existant autour de la question de l'agriculture, et de manière plus globale entre adaptation et atténuation dans les négociations internationales.
- L'Initiative Africaine pour les Energies Renouvelables et l'importance de travailler pour influencer l'inclusion des acteurs non-étatiques dans la gouvernance, et pour le maintien et l'application des critères proposés.

SEQUENCE 2 - Les barrières à l'inclusion des acteurs non-étatiques

Les objectifs de cette séquence 2 étaient d'identifier les barrières à l'inclusion des acteurs non-étatiques dans les processus issus de l'accord de Paris, de partager les expériences des membres présents et de hiérarchiser ces freins à l'inclusion. Pour ce faire, la séquence a été divisée en deux parties :

- une première partie en plénière où les participants ont pu assister à trois présentations
- un second temps en sous-groupes et à l'aide d'animateurs et de feuilles de routes, où les participants ont pu débattre et échanger sur leur expérience et s'approprier l'outil de l'arbre à problèmes.



Le modérateur de cette session était Ahmed Sékou Diallo (AFAD, Mali).

2.1 Les barrières à l'inclusion des acteurs non-étatiques dans le cadre de l'élaboration de la CDN du Tchad – Colette Benoudji (Lead Tchad, Tchad)

Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) sont des documents qui n'ont pas été élaborés ex nihilo à la suite de l'accord de Paris, mais découlent des Contributions Prévues et Déterminées au niveau National (CPDN) et d'autres plans climat nationaux et internationaux. C'est ainsi que la CDN du Tchad est avant tout une synthèse des documents stratégiques et politiques préexistant. Il faut remarquer dès à présent que le Tchad a été un pays qui a cherché par différents moyens d'inclure les acteurs non-étatiques dans le cadre de l'élaboration de sa CDN. Malgré cela, il existe toujours des pistes d'amélioration et plusieurs freins que nous allons développer ici.

En effet, les acteurs non-étatiques ont ainsi été invités partiellement à la réalisation de la CDN : invités surtout lors des temps forts, tous les acteurs non-étatiques n'étaient par ailleurs pas représentés. Cela s'explique notamment par leur manque de qualification et d'expertise qui n'a pas permis une implication et un suivi effectifs. La présence partielle au cours du processus d'élaboration et la sélection des participants sont autant de marqueurs du manque d'inclusion des acteurs non-étatiques.

Cette inclusion partielle a conduit à la réalisation d'un document qui ne répond pas aux attentes des populations et ne permet pas de lutter efficacement contre les changements climatiques en innovant : dans le texte de la CDN l'agriculture est pensée parallèlement aux questions climatiques, la CDN reproduit les inégalités sociales et écologiques, elle ne tient pas compte des différences climatiques régionales et sociales et surtout, elle ne permet pas l'appropriation des questions climats par les acteurs non-étatiques et les populations. En effet, la CDN a été rédigée par des scientifiques avec un langage technique et souvent insaisissable pour qui n'est pas spécialiste.

Les facteurs favorisant la non-inclusion sont avant tout un manque de volonté politique car l'Etat tchadien réplique les mécanismes d'élaboration des autres documents climat qui étaient peu inclusifs, mais aussi le manque d'informations disponibles sur l'état d'avancement de ces documents. L'urgence de la rédaction de la CDN a aussi encouragé la non-participation des acteurs non-étatiques qui a été renforcée par le manque de qualification et d'expertise de ces derniers. A cela s'ajoute un climat politique complexe et spécifique Tchad qui ne permet pas la décentralisation du pouvoir, voire l'existence de contre-pouvoirs.

Afin de permettre une inclusion effective des acteurs non-étatiques dans la CDN tchadienne, la solidarité nationale et internationale doit être renforcée, les informations sur les documents et leur mise en œuvre diffusées, et les acteurs non-étatiques doivent être formés aux nouvelles problématiques climat et au fonctionnement des processus issus de l'accord de Paris. En impliquant tous les acteurs, décideurs politiques et pouvoirs locaux, organisations issues de la société civile, partenaires techniques et financiers, populations et négociateurs, la CDN serait mise en œuvre dans les meilleures conditions et pourrait inspirer une diffusion de ce mode de collaboration. Mais le manque de moyens financiers et de volonté politique fait obstacle à ce changement pour le moment.

2.2 L'élaboration du PNA au Bénin et les barrières à la participation des acteurs non-étatiques – *Christian Hounkannou (JVE Bénin)*

Le Plan National d'Adaptation (PNA) est un processus de planification sur le long terme qui vise à réduire les vulnérabilités et s'inscrit dans la continuité des Programmes d'Action Nationaux pour l'Adaptation (PANA). L'élaboration du PNA Bénin a été lancée en 2013 et est aujourd'hui encore en cours puisqu'il n'a pas été ratifié. L'organe chargé de sa rédaction est le comité national des changements climatiques du Bénin, mandaté par le gouvernement.

Au cours de ces quatre dernières années, le processus d'élaboration du PNA a été peu inclusif vis-à-vis des acteurs non-étatiques. Cela s'explique notamment par le faible niveau de diffusion de l'informations de la part des décideurs, mais aussi par le manque de moyens financiers et la faible sensibilisation des autorités centrales aux questions de changements climatiques. De plus, il n'y a que très peu de dialogue avec les autres processus issus de l'accord de Paris (comme la CDN) et les plans de développement (comme les plans de développement communaux), ce qui aurait pu permettre une certaine appropriation par les acteurs non-étatiques.

En réponse aux demandes d'inclusion, le gouvernement béninois a consulté les acteurs non-étatiques pour identifier des leviers à la participation. Cela a permis de créer la Commission Béninoise sur le PNA (CBPNA) rassemblant les acteurs des différentes échelles d'action politique (Etat, départements, communes, arrondissements, villages). Par ailleurs, le processus PNA a été relancé en mars 2017 via le projet PAS-PNA, qui a cherché à inviter les acteurs non-étatiques aux conférences et ateliers portant sur l'élaboration du PNA. Cependant cette participation reste partielle puisque l'invitation ne signifie par l'inclusion effective des acteurs non-étatiques.

2.3 L'élaboration de la CDN en République démocratique du Congo et les barrières à l'inclusion des acteurs non-étatiques – Muteba Alidor Kass (OCEAN, République Démocratique du Congo)

La CDN du RC&D découle de différents documents portant à la fois sur l'énergie, l'agriculture mais aussi les forêts, qui sont un enjeu important dans le bassin du Congo. Selon les thématiques et les documents, la société civile n'a pas toujours été consultée. En novembre 2012, le Conseil des ministres a adopté la Stratégie Nationale Cadre REDD+, qui vise à stabiliser le couvert forestier et qui impose un cadre de participation de la société civile grâce à une Groupe de Travail Climat REDD (GTCR).

Malgré ces outils et différents mécanismes d'implication préexistant, le cadre d'élaboration de la CDN n'est pas inclusif vis-à-vis des acteurs non-étatiques. En effet, ni le GTCR, ni d'autres espaces n'ont été créés et consultés, et les acteurs non-étatiques n'ont été invités qu'au cours d'une seule réunion de concertation sur la CDN en 2015, réunion qui servait davantage de garantie politique que de réel cadre de concertation puisque le document était déjà rédigé. Par ailleurs, le processus de rédaction a été très court, avec peu de moyens financiers et peu d'informations ont circulé en amont et au cours de son élaboration. Les difficultés d'inclusion sont aussi dues à certaines faiblesses des acteurs non-étatiques notamment dans la récolte de données climatiques fiables pour faire l'analyse des impacts du changement climatique. Enfin, des causes plus structurelles telles que l'étendue du pays et le manque de décentralisation politique freinent aussi la participation des acteurs non-étatiques. De manière générale l'agenda politique interne à la RDC a ralenti et complexifié la réalisation de la CDN : si l'accord de Paris a été signé en avril 2016, il n'a pas pu être ratifié à ce jour par le Parlement.

Par conséquent, la CDN ne reflète pas les attentes et les besoins des populations locales, mais surtout les relations entre les décideurs et les organisations issues de la société civile (OSC) se sont dégradées : les discours lors des négociations du gouvernement et des OSC discordent, les OSC sont partiellement invitées à participer aux projets climat ce qui est perçu comme la volonté de discréditer les acteurs non-étatiques et la volonté de récupérer l'image des OSC à des fins politiques.

Pourtant, le gouvernement a intérêt à travailler de concert avec les OSC pour permettre une meilleure appropriation des textes par les acteurs non-étatiques et des projets climat plus justes et répondant aux attentes des populations. Pour cela, il est avant tout nécessaire de renforcer les capacités des parties prenantes et de faciliter par des moyens institutionnels leur inclusion dans la mise en œuvre de la CDN. Cela se traduit notamment par la traduction en langue locale des documents officiels mais cela doit aussi passer par ajuster les différents processus climat pour faciliter les synergies et l'appropriation.

Questions & débat

Les débats et échanges ont portés sur l'ensemble des communications présentées ci-haut, et les préoccupations soulevées au cours de ces discussions tournaient autour de :

- L'inclusion des acteurs non-étatiques dans ces processus climat qui est souvent présente, mais qui n'est pas pour autant effective. Les gouvernements doivent s'assurer que la participation des acteurs non-étatiques implique un pouvoir transformationnel afin qu'elle ne soit pas utilisée à des fins politiques
- Il est important pour les acteurs non-étatiques de prioriser les besoins des communautés locales face aux attentes internationales, malgré les pressions qui peuvent être exercées.
- Chacune des barrières est spécifique à chacun des pays et dépend notamment du degré de décentralisation existant qui permet une répartition des pouvoirs et des points d'entrée pour la participation.

2.4 Les travaux en sous-groupes : présentation de l'arbre à problèmes et de la feuille de route.



Pendant environ une heure, les participants ont été divisés en trois sous-groupes gérés par des animateurs. A l'aide d'une feuille de route, les participants ont échangé sur les présentations vues en les comparant à leurs expériences. Par la suite, l'outil de l'arbre à problèmes leur a été présenté.

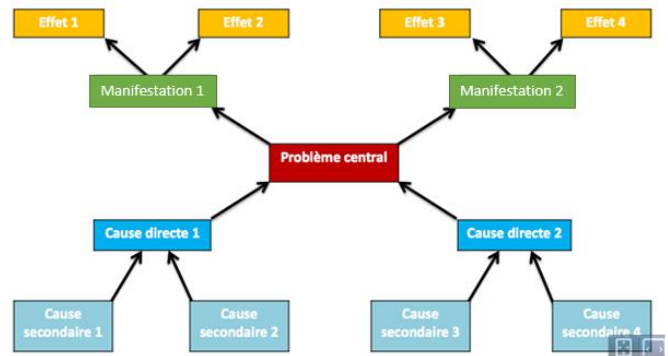
L'arbre à problème est un outil méthodologique qui permet de visualiser et d'analyser un problème.

Cet outil s'effectue en trois temps :

- Enoncez clairement et précisément le problème central. Il sera la base du « tronc » de l'arbre (ici en rouge). Dans notre cas, le problème posé est « le manque d'inclusion des acteurs non-étatiques dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris ».
- Identifiez ses effets/symptômes et manifestations (les branches, ici en vert) et ses effets secondaires (ramifications, ici en jaune). Cet exercice consiste donc à comprendre comme se manifeste le manque d'inclusion des acteurs non-étatiques, puis d'identifier les conséquences.

- Identifiez ses causes principales/directes et secondaires/indirectes qui formeront « les racines » du problème (ici en bleu). Il s'agit donc de répondre aux questions suivantes : « quelles sont les barrières rencontrées par les acteurs non-étatiques ? quelles sont les causes de ces barrières ? ».

Les participants ont donc cherché par groupe à créer un arbre à problèmes qui illustre et hiérarchise les barrières à l'inclusion des acteurs étatiques, et ceci dans une approche participative grâce à un débat ouvert géré par l'animateur.



SEQUENCE 3 - Les leviers à l'inclusion des acteurs non-étatiques



La séquence 3 s'inscrit dans la continuité de la séquence 2 puisqu'elle a pour but de trouver des leviers permettant l'intégration effective des acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre de l'accord de Paris. De la même manière que la veille, cette séquence était découpée en plusieurs parties : une première portait sur différentes présentations issues de l'expérience de participants, une seconde

prenait la forme de travaux en sous-groupes. Pour la conclusion de cette séquence, les participants se sont retrouvés en plénière pour restituer auprès de toutes et tous les conclusions des deux journées de travail. Cette séance était alors modérée par Abdoulaye Issa (EDER Niger, Niger).

3.1 De l'élaboration de la CDN à la mise en œuvre de projets : l'inclusion des acteurs non-étatiques au Togo - Eze Credo (JVE Togo) et Paul Dossou Banka (AFHON Togo)

C'est au cours de l'année 2015 que le Togo rédige sa CDN, et si aujourd'hui le Togo a signé l'accord de Paris, il ne l'a pas encore ratifié. Les décideurs ont cherché à inclure les acteurs non-étatiques dans l'élaboration de cette CDN à travers différents moyens institutionnels. On trouve en premier lieu un comité de pilotage de la CDN, composé d'acteurs gouvernementaux, mais aussi d'organisations de la société civile, de patrons, de professeurs et des partenaires techniques et financiers. Par ailleurs les modalités de sélection des personnes présentes étaient laissées à la discrétion des participants : chaque entité invitée à participer au comité de pilotage désignait quelqu'un pour siéger au sein du comité. Au-delà de ce comité, des ateliers et des réunions préparatoires ont été tenues où toutes les parties prenantes ont été invitées ; une collecte de données a été organisée avec consultation des parties prenantes par des ateliers ; la rédaction était appuyée par des experts internationaux et nationaux. Finalement, pour la validation finale de la CDN, les versions ont circulé auprès des parties prenantes qui ont finalement approuvé le document.

On se trouve donc face à un processus inclusif, qui reste certes top-down et part de l'Etat, mais qui cherche aussi à pérenniser une coopération avec les acteurs non-étatiques. De fait, cela a permis non seulement de sensibiliser les acteurs non-étatiques et les décideurs politiques aux changements climatiques, mais surtout d'inclure directement les acteurs non-étatiques, leurs actions, leurs ambitions et leurs savoirs locaux dans le document de la CDN. La réussite de ces différents mécanismes a même inspiré les autres processus (REDD+, PND, PNACC) qui désormais s'en inspirent et a permis la reconduction du comité de pilotage de la CDN qui est devenu un comité de coordination et de suivi.

Cependant, plusieurs points restent à améliorer et notamment accroître le nombre de données scientifiques – donc le financement pour la recherche – et renforcer l’expertise de tous les acteurs concernés car les processus sont différents et il est nécessaire qu’ils puissent se les approprier. De plus, tous les acteurs non-étatiques n’ont pas été inclus dans ce processus, notamment les collectivités locales. Les prochaines étapes sont donc en premier lieu la ratification de l’accord de Paris, la mise en œuvre d’inventaires et de plateformes répertoriant les acteurs suivant les différents processus et leur rôle, et l’harmonisation des processus climat afin de créer des synergies entre CDN, PNA, ODD etc.

3.2 L’inclusion des acteurs non-étatiques et les questions de genre : étude comparative des ODD et de la CDN au Burkina Faso – Zénabou Segda (WEP, Burkina Faso)

L’élaboration des Objectifs de Développement Durable (ODD) a été un projet pilote au Burkina Faso. A partir de 2013, il y a eu une consultation nationale pour que les acteurs concernés puissent proposer des objectifs de développement et créer ainsi un débat autour de la vision du futur. Le projet a été coordonné par le Centre d’Étude, de Documentation et de Recherche Économiques et Sociales (CEDRES) et des chercheurs, soutenu par les Nations Unies et la Direction Générale de l’Économie et de la Planification (DGEP). Cela a permis la réalisation de 100 focus groupes concernant 1 278 personnes dans 13 régions burkinabés avec une participation moyenne des femmes de 30,4%. Par la suite, la société civile a participé au traitement des résultats issus de la consultation nationale : finalement, les questions de genre ont pu être défendues et prises en compte dans les ODD, car le processus d’élaboration a permis une sensibilisation genre. Enfin, les acteurs non-étatiques se sont aussi engagés au côté des acteurs étatiques pour l’adoption et la ratification de ces ODD, et surtout pour leur priorisation via un atelier d’appropriation et de priorisation en avril 2016. Les résultats des travaux ont permis d’intégrer les ODD dans le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) et harmoniser ainsi les différents plans de développement. Aujourd’hui encore les acteurs non-étatiques restent impliqués puisque qu’un comité ad hoc a été créé pour le suivi de la feuille de route et les organisations de la société civile multiplient les actions de plaidoyer et de communication. En effet, si le processus a été inclusif, il a aussi été très long et peu connu du grand public car il y a eu une faible communication.

Dans le cadre de la CDN, le Burkina Faso a bénéficié d’une expertise internationale et nationale et a organisé quelques espaces de concertation des acteurs non-étatiques : un atelier de lancement et de consultation a été réalisé, trois livrables ont été publiés sur les collectes de données et pour la validation technique de la CDN. Si les acteurs non-étatiques ont donc été consultés lors des temps forts du projet, et notamment durant la phase de collecte de données et de lors de l’atelier de lancement, ils sont cependant moins présents dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN qui est avant tout entre les mains des décideurs politiques et des partenaires techniques et financiers. De fait, en ayant été consulté de manière ponctuelle et partielle, les acteurs non-étatiques n’ont pas eu les moyens nécessaires pour faire remonter

les enjeux de genre : le document final de la CDN ne contient donc presque pas la mention de genre.

Il est alors important de s'inspirer des mécanismes d'inclusion des acteurs non-étatiques élaborés lors de la rédaction des ODD pour les impliquer davantage dans la mise en œuvre CDN, tout en communiquant auprès des populations sur l'état d'avancement du processus. Par ailleurs, le Projet Women 2030, un consortium de 5 organisations internationales de défense des droits des femmes qui ont établi un partenariat avec l'Union Européenne, peut être un levier d'action afin que les acteurs non-étatiques puissent porter la cause du genre auprès des politiques.

3.3 La planification communautaire et l'inclusion des acteurs non-étatiques à travers l'exemple du Groupement Intercommunal de Collines au Bénin – Saïd Hounkponou (IDID, Bénin)

Cet exemple est basé sur l'échelle locale. Il est donc nécessaire de savoir que le Bénin connaît une décentralisation effective depuis 2000, que plusieurs projets de gestion concertée des ressources entre intercommunalités existent, et que les collectivités locales sont impliquées dans la planification et la mise en œuvre de plans de développement.

Le Groupement Intercommunal des Collines (GIC) au Bénin est un projet rassemblant six communes du département des Collines. Une stratégie de développement 2040 est en cours de mise en œuvre, projet coordonné et suivi par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPIC). Afin que le GIC puisse tenir compte, dans le cadre de cette stratégie de développement et notamment pour le Plan de Développement Communal (PDC), de l'adaptation aux changements climatiques, plusieurs acteurs non-étatiques ont été mobilisés, dont l'ONG Initiative pour un Développement Durable (IDID) pour l'adaptation, et l'ONG Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarités pour l'énergie. Le programme dans le GIC a donc rassemblé de nombreux acteurs : des élus locaux, les acteurs du GIC, la société civile avec IDID et GERES, mais aussi les centres communaux de promotion agricole, les services communaux du ministère de l'environnement, les autorités départementales et nationales avec de multiples partenaires Nord et Sud dont Africa4Climate, le programme Régional de Gestion durable des Terres et d'Adaptation aux Changements Climatiques au Sahel et en Afrique de L'Ouest (PRGDT), et le Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture dans le département des Collines (PADAC).

Dans le département des Collines, les changements climatiques impactent avant tout l'agriculture : en effet, il existe aujourd'hui une longue saison des pluies au lieu de deux saisons pluvieuses. Des conseillers agricoles se sont donc rendus directement dans les exploitations pour rencontrer les producteurs et comprendre ce qui pouvait être mis en place : restauration des sols par la jachère et programme de reforestation ont ainsi permis aux habitants d'augmenter leur rendement agricole en fixant dans le sol les éléments minéraux. Mais surtout, les différentes communes ont pu échanger sur leurs propres pratiques agricoles et

partager ainsi les mécanismes à répliquer. Par ailleurs, une station météorologique à bénéfice de toutes les communes a été mise en œuvre et les agriculteurs de l'intercommunalité ont été formés à analyser les phénomènes météorologiques. Enfin, le village d'Oxfo a été identifié pour être un village pilote et bénéficier de panneaux solaires.

Le GIC a donc été l'interface entre les populations locales, les communes, le gouvernement et les différents partenaires, qu'il s'agisse de partenaires techniques ou financiers ou d'organisations de la société civile. Une synergie a été créée et a permis un échange entre acteurs luttant contre les changements climatiques politiques et les populations impactées.

3.4 Les enjeux de l'implication institutionnelle des acteurs non-étatiques dans le processus de CPDN du Niger – Ousseini Moussa Hassan (JVE, Niger)

L'élaboration de la CDN nigérienne se caractérise avant tout par une inclusion institutionnelle des acteurs non-étatiques, qui ont été consultés à l'atelier de lancement, mais aussi par le comité de suivi qui a rencontré les différentes parties prenantes dans le cadre de la mission de cadrage, lors d'un atelier de travail et de renforcement des capacités des parties prenantes et lors de l'atelier national de validation de la CDN. Il est intéressant de remarquer que les acteurs non-étatiques ont été inclus au cœur des organes d'élaboration de la CDN : dans la mission de cadrage et au sein du comité de suivi techniques on retrouvait ainsi l'administration, le secteur privé, les ONG et les associations, et les instituts de recherche et universités.

Ainsi, les tensions entre les différents organes chargés de l'élaboration de la CDN ont pu être résolues, il y a eu une certaine recherche de synergies avec les autres documents comme le PNA et le PNDES et, surtout, l'adoption du texte a fait consensus auprès des différents acteurs. Pourtant, certains points intéressants ont été soulevés comme l'importante présence d'experts internationaux lors de la rédaction de la CDN, mais aussi la place prééminente prise par la capitale Niamey, et le faible degré d'inclusion des parlementaires.

Il semble donc nécessaire d'améliorer ce qui a été commencé dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN en renforçant les capacités des acteurs concernés sur les modalités du suivi et d'évaluation, tout en continuant à mobiliser des financements climat afin d'avoir les moyens des ambitions.

Questions & débat

Les débats et échanges ont portés sur l'ensemble des communications présentées ci-haut, et les préoccupations soulevées au cours de ces discussions tournaient autour de :

- Comment relier de manière durable les plans de développement et les plans climat, et quels points d'entrée existe-t-il pour sensibiliser les programmes de développement au climat.
- Une des clés de l'inclusion des acteurs non-étatiques semble être l'action locale et concertée : il s'agit alors de faire du plaidoyer pour qu'il existe des mécanismes de décentralisation, afin que l'expérience du GIC ne soit pas qu'un projet pionnier mais puisse être répliqué.
- Désormais, il existe un cycle de révisions des CDN : l'enjeu pour les acteurs non-étatiques est de relever les ambitions climatiques des Etats. La question se pose alors de voir comment créer un dialogue pérenne avec les acteurs politiques.

3.5 Travaux en sous-groupes : identifier des leviers pour l'inclusion des acteurs non étatiques.



Au cours de cette session en sous-groupes, les participants ont repris les travaux de la veille au cours desquels ils avaient identifié des barrières à l'inclusion. En reprenant le modèle de l'arbre à problème ainsi qu'une nouvelle feuille de route pour les guider, chaque groupe, animé par un facilitateur, s'est attaché à identifier à partir des présentations vues ainsi que des expériences individuelles les principaux leviers existants

favorisant la participation des acteurs non-étatiques dans les processus issus de l'accord de Paris. A la suite de ces travaux participatifs, chacun des groupes a désigné un rapporteur pour venir présenter les arbres à problèmes complétés en plénière.

3.6 Restitution des travaux de groupes : les barrières et les leviers à l'inclusion des acteurs non-étatique dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris.

Spécifions dès maintenant que le travail effectué est avant tout une synthèse de ce qui a été dit : il est donc important de remarquer que ce résumé n'est pas exhaustif et qu'il existe donc un nombre indéfini de manifestations, de barrières et de leviers, puisqu'ils diffèrent selon le pays, les processus et les acteurs. L'objectif était de tirer les points communs existant pour en déduire des recommandations. Il faut aussi ajouter que l'outil de l'arbre à problème permet de visualiser des liens de causes à effets : si cet outil pédagogique favorise la compréhension d'un problème il simplifie aussi des mécanismes imbriqués qui s'auto-alimentent. Aussi, pour

Les participants sont donc partis du problème de la faible inclusion des acteurs non-étatiques dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris. Les « branches de l'arbre » sont donc les manifestations de ce problème. Les groupes ont identifié que le manque d'inclusion des acteurs non-étatiques se manifestait par les moyens suivants et avait les conséquences suivantes :

-
- Le diagramme illustre les liens de causalité entre la faible inclusion des acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris (encadré orange en bas) et le désengagement des acteurs non-étatiques des processus politiques (encadré vert en haut). Les liens sont les suivants :
- La faible inclusion des acteurs non-étatiques se manifeste par :
 - Défiance vis à vis des politiques (encadré orange)
 - Défiance des populations vis à vis de ces processus (encadré vert)
 - Méconnaissance des processus de la part de tous les acteurs (encadré orange)
 - Faiblesse de l'appropriation des processus au niveau local (encadré orange)
 - Mauvaise utilisation des ressources dans la mise en œuvre des processus (encadré orange)
 - La défiance vis à vis des politiques peut mener à :
 - Désengagement des acteurs non-étatiques des processus politiques (encadré vert)
 - Méconnaissance des processus de la part de tous les acteurs (encadré orange)
 - La défiance des populations vis à vis de ces processus se manifeste par :
 - Les processus ne reflètent pas les besoins des populations (encadré orange)
 - Les processus ne reflètent pas les besoins des populations se manifeste par :
 - Conflits entre les acteurs non-étatiques pour l'inclusion (encadré orange)
 - Les conflits entre les acteurs non-étatiques pour l'inclusion peuvent mener à :
 - Désengagement des acteurs non-étatiques des processus politiques (encadré vert)
 - Désintérêt des acteurs non-étatiques pour ces questions (encadré orange)
 - Le désintérêt des acteurs non-étatiques pour ces questions peut mener à :
 - Désengagement des acteurs non-étatiques des processus politiques (encadré vert)
 - La méconnaissance des processus de la part de tous les acteurs se manifeste par :
 - les textes ne sont pas traduits en langues vernaculaires (encadré vert)
 - La faiblesse de l'appropriation des processus au niveau local se manifeste par :
 - Mauvaise utilisation des ressources dans la mise en œuvre des processus (encadré orange)

27

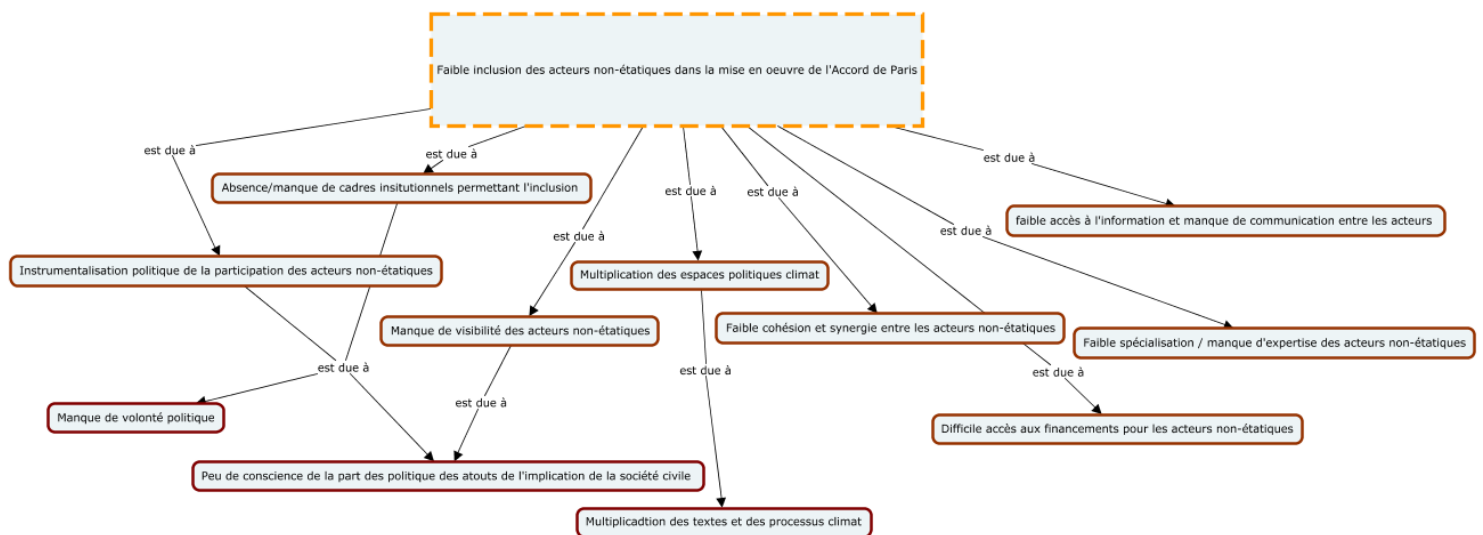
Ce travail a donc permis d'identifier un « cercle vicieux » puisque le manque d'inclusion des acteurs non-étatiques pousse les acteurs à se désengager d'eux-mêmes de ces processus, ce qui renforce de fait leur exclusion. Par ailleurs, les populations bénéficiaires des projets sont aussi impactées par ce manque de participation puisque les plans climat tiennent moins compte de leur quotidien et de leurs besoins, mais il est aussi plus difficile pour elles de s'approprier ces processus qui les concernent directement. Toutes ces manifestations ont de nombreuses conséquences, et influent notamment sur la gestion des ressources et l'efficacité, l'impact et la transparence des processus issus de l'accord de Paris, et donc de leur légitimité.



Par la suite, les participants ont présenté les barrières qu'ils avaient identifiées. Ainsi, la faible inclusion des acteurs non-étatiques est notamment due à :

- L'absence ou le manque de cadre institutionnel contraignant pour les politiques conditionnant l'inclusion des acteurs non-étatiques. En effet, leur participation n'est pas formellement obligatoire, bien qu'inscrite dans l'accord de Paris. Cela peut être dû à un manque de volonté politique, ou un manque de conscience – de la part des politiques – des atouts qu'impliquent la participation des acteurs non-étatiques.
- L'instrumentalisation par les politiques de la participation des acteurs non-étatiques : ainsi, la faible inclusion vient aussi du fait qu'il y a une sélection parmi les acteurs non-étatiques par les décideurs, selon l'intérêt politique. Une fois encore, cela peut s'expliquer par l'intérêt politique où la méconnaissance du monde des acteurs non-étatiques.
- Le manque de visibilité des acteurs non-étatiques ce qui conduit aussi à une certaine méconnaissance, voire défiance de la part des politiques.
- La multiplication des textes, des processus et des espaces sur le climat : de fait l'implication des acteurs non-étatiques dépend de chacun des mécanismes, qui eux-mêmes se superposent.
- La faible cohésion et le manque de synergie entre les acteurs non-étatiques qui communiquent, échangent et partagent peu d'informations et de pratiques.
- La faible spécialisation, le manque de compétence ou d'expertise de la part des acteurs non-étatiques sur les processus sur lesquels ils travaillent. De fait, ils ne peuvent pas participer effectivement et de manière proactive à la mise en œuvre de l'accord de Paris.
- Le difficile accès aux financements pour les acteurs non-étatiques : le manque de moyens est ainsi une raison récurrente.
- Le faible et difficile accès aux informations sur ces processus et le manque de communication entre les acteurs et surtout de la part des acteurs politiques vers les acteurs non-étatiques qui n'ont pas connaissance de l'état d'avancement des processus, voire du contenu.

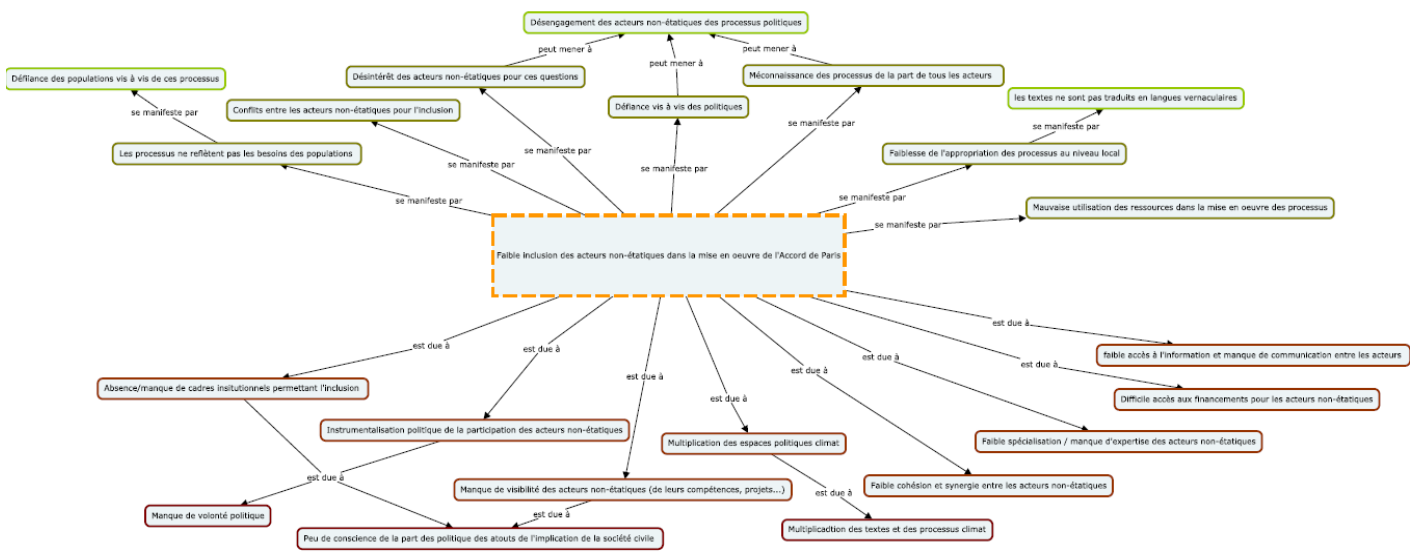
On voit bien comment les causes directes de la faible inclusion des acteurs non-étatiques sont nombreuses et s'enracinent elles-mêmes dans des facteurs plus profonds que sont notamment des intérêts politiques divergents, la faible connaissance du domaine des acteurs non-étatiques et de leur compétence ; mais aussi un manque de cohésion des acteurs non-étatiques ce qui accentue le problème de l'accès difficile à l'information et aux financements.



Les racines du problème : représentation des causes de la faible inclusion des acteurs non-étatiques par l'arbre à problèmes.

C'est grâce à ce travail d'identification et de priorisation des manifestations et des barrières que les participants ont pu en déduire les leviers pour favoriser leur inclusion. Ainsi, on retrouve les points clés suivants :

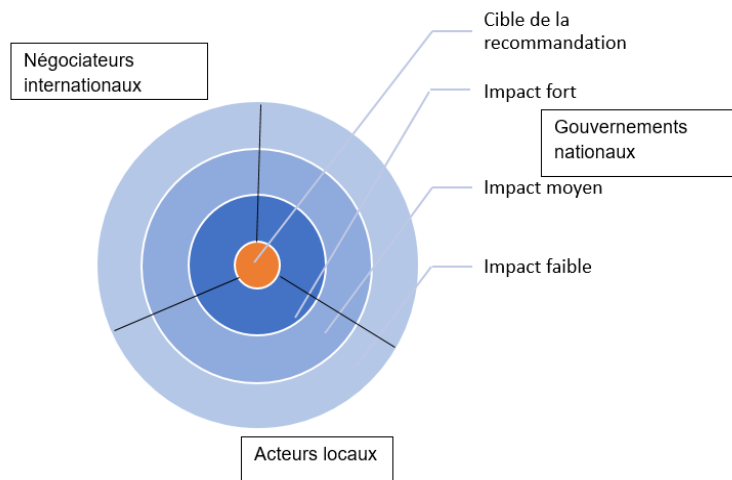
- Favoriser l'accès à l'information et le partage de connaissance entre les acteurs non-étatiques, en mettant en œuvre par exemple des plateformes et des coalitions nationales.
- Mettre en œuvre un système d'information entre les acteurs étatiques et les acteurs non-étatiques
- Sensibiliser les décideurs politiques et les populations aux impacts des changements climatiques afin de leur permettre de s'approprier les processus issus de l'accord de Paris.
- Favoriser la décentralisation du pouvoir politique pour renforcer les autorités locales.
- Renforcer les capacités des acteurs non-étatiques afin de leur permettre de s'approprier les processus issus de l'accord de Paris.
- Créer un cadre institutionnel pour contraindre les décideurs politiques à inclure les acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre des processus issus de l'accord de Paris.
- Favoriser la prise en compte du genre et des droits humains dans les différents plans sur le climat.
- Renforcer la visibilité des acteurs non-étatiques
- Veiller à conserver une vision et une stratégie sur le long terme.



Arbre à problème sur la faible inclusion des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre de l'accord de Paris.

SEQUENCE 4 – Construire un message politique et une stratégie de plaidoyer

Le travail des précédents jours et les différentes présentations ont donc permis aux participants d'identifier des problèmes et quelques leviers pour favoriser l'inclusion. Afin de traduire ces leviers en recommandations, les participants ont réfléchi en sous-groupes en trois temps :



- Séquence 4 : les participants ont en premier lieu identifié des cibles selon les différentes échelles d'action et ont travaillé à établir des recommandations. Afin de hiérarchiser et de sélectionner uniquement 4 ou 5 recommandations par échelle, les participants ont utilisé une cible où était indiqué les différents acteurs

auprès de qui émettre les recommandations. Ils devaient essayer ensuite de placer leurs recommandations selon leur degré d'importance et d'impact : plus la recommandation est proche du centre, plus l'acteur a un pouvoir transformationnel. L'animatrice de cette séquence était Colette Benoudji (Lead Tchad, Tchad).

- Séquence 5 : les participants ont ensuite cherché à développer le message et l'argumentaire selon l'interlocuteur. Ainsi, ils ont établi différents types de discours selon si la cible était les médias où les différents acteurs identifiés précédemment. Le modérateur était alors Stanislas Bineli (ADD, Cameroun).
- Séquence 6 : en plénière, ils ont réfléchi aux moments clés et à l'agenda à venir pour diffuser ces recommandations. La personne chargée de la facilitation de cette séquence était Abdoul Madjiji Moutari (Wateraid, Niger).

Les participants ont été divisés de nouveau en trois sous-groupes qui correspondaient à une échelle d'action et donc à certaines cibles :

- A l'échelle internationale, les participants ont travaillé à émettre des recommandations pour les négociateurs internationaux, les bailleurs de fonds et les initiatives découlant du processus de Paris.
- A l'échelle nationale, les cibles étaient non seulement le gouvernement (pouvoir exécutif), mais aussi les parlementaires (pouvoir législatifs) et les autres acteurs non-étatiques.
- A l'échelle locale, les participants devaient cibler les autorités locales mais aussi les autres acteurs non-étatiques présents.

4.1 Les recommandations pour l'échelle internationale : recommandations, messages médiatiques et argumentaire.

Messages aux médias :

- La participation des acteurs non-étatiques aux processus et initiatives de l'accord de Paris est inscrite comme un principe fondateur dans l'accord. Cette participation est indispensable pour tenir les Etats et organisations internationales redevables devant leurs engagements et les inciter à les amplifier. Elle doit donc urgemment être rendue effective.
 - Ces processus et initiatives ont un potentiel transformationnel fort. Pour qu'ils le réalisent, ils doivent prendre en compte les besoins des populations concernées et doivent être menés avec et pour les bénéficiaires. Cette inclusion des parties prenantes renforce à la fois l'appropriation des projets, leur transparence et donc leur légitimité.
 - Les acteurs non-étatiques doivent être en mesure de jouer leur rôle d'impulsion et de « porte d'entrée » de l'action climatique au niveau territorial, afin que les financements climat atteignent leurs cibles. L'accès aux financements climat pour les acteurs non-étatiques doit être renforcé, en particulier pour les questions d'adaptation.
- 1) *Les négociateurs internationaux doivent faciliter, pour toutes les parties prenantes, l'accès à l'information sur les processus internationaux et les moments clés des négociations, dont le dialogue de facilitation de 2018, les bilans mondiaux et les cycles de 5 ans associés, afin que les acteurs non-étatiques puissent à la fois être informés et relayer ces informations auprès des autres acteurs non-étatiques.*

Argumentaire :

- Il faut créer de l'ambition pour les Etats afin de limiter le réchauffement global à 1,5°C. L'implication de la société civile par l'accès à l'information permet de renforcer les ambitions des processus, notamment tous les 5 ans à partir de 2018 dans le cadre de la révision des Contributions Nationales Déterminées (CDN).
- En facilitant l'accès à l'information pour la société civile, les négociateurs renforcent la transparence de l'accord de Paris et consolident sa crédibilité et sa légitimité.
- L'accord de Paris et les changements climatiques sont une question de citoyenneté et la diffusion de l'information permet aux citoyens de s'approprier ces processus. On ne peut pas exclure les citoyens de cette sphère de décision.

Les moyens pour mettre en œuvre ces recommandations :

- Accroître la sensibilisation des parties concernées et le renforcement des capacités en facilitant l'accès aux informations sur l'accord de Paris.
 - Simplifier le langage, faire des résumés des réunions et des notes
 - Identifier les canaux de diffusion de l'information
- 2) *Les négociateurs internationaux doivent, d'ici à 2018, intégrer la participation des acteurs non-étatiques dans les règles de mise en œuvre de l'accord de Paris sur les CDN, le mécanisme de transparence, les bilans mondiaux. Il est indispensable de réaliser des progrès substantiels sur ces règles lors de la COP23 en 2017*

Argumentaire :

- La société civile est en lien direct avec le terrain, les bénéficiaires et les problématiques locales et nationales. Son expérience et son mandat font d'elle un intermédiaire privilégié et nécessaire pour participer aux décisions et faire remonter les besoins des communautés les plus vulnérables.
- La participation effective de la société civile renforce le devoir de transparence et la redevabilité des Etats auprès des autres acteurs, afin qu'ils rendent compte de leurs engagements et actions.
- En tant qu'interface entre les différentes échelles d'actions et acteur, les acteurs non-étatiques sont la porte d'entrée de la mise en œuvre des contributions.
- Les initiatives et les activités de la société civile peuvent être un outil, un support ou être comptabilisées afin de valoriser les processus.
- Les principes fondamentaux comme l'appropriation des processus par les parties prenantes ainsi que le principe d'inclusivité doivent être respectés.

Les moyens pour mettre en œuvre ces recommandations :

- Intégrer un critère de participation de la société civile dans les CDN dans les règles de mise en œuvre de l'accord de Paris.
- Effectuer un suivi à chaque bilan mondial, avec par exemple la rédaction de rapports de la société civile soumis lors de ces bilans.

3) *Les initiatives internationales doivent permettre la participation des acteurs non-étatiques à toutes les échelles : dans la gouvernance, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, l'accès à l'information sur les projets etc. Cette inclusion effective est particulièrement nécessaire pour les initiatives mises en œuvre sur le continent africain, telles que l'Initiative Africaine sur les Énergies Renouvelables (IAER), l'Initiative africaine pour l'Adaptation, Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA)...*

Argumentaire :

- Les initiatives ont un potentiel transformationnel fort de mise en œuvre de l'accord de Paris et la société civile est en lien direct avec le terrain. Son expérience et son mandat font d'elle un acteur essentiel qui doit être impliqué dans ces pour faire remonter les besoins des communautés les plus vulnérables.
- La participation de la société civile permet à ces initiatives de rester réellement africaines, ce qui renforce à la fois leur pertinence, leur légitimité et donc leur impact.
- En tant que garante du respect des droits fondamentaux et de la prise en compte des intérêts des populations les plus vulnérables, la participation effective de la société civile permet le contrôle du respect des critères de sauvegarde – comme le respect des droits humains, la promotion du genre... – indispensables pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris.
- Les objectifs des initiatives doivent respecter les besoins des populations (lutte contre la pauvreté, co-bénéfices climat/développement, principes de l'accord de Paris, genre, droits humains, souveraineté alimentaire) et les critères de sauvegardes environnementaux et sociaux portés par la société civile

- La société civile devrait mieux coordonner ses efforts sur le continent africain et entre le Nord et le Sud pour faire de la veille, circuler les informations et faire de la veille, créer des synergies
- 4) *Les bailleurs internationaux doivent renforcer l'accès direct aux financements climatiques pour les acteurs non-étatiques, notamment l'accès au Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'adaptation etc.*

Argumentaire :

- Les financements climat sont indispensables, en particulier pour l'adaptation. Ces besoins sont croissants, et peu de financements atteignent les acteurs concernés par ces questions.
- Les mécanismes d'accès doivent être améliorés pour que la société civile dispose réellement des financements disponibles.
- L'accès direct permet le renforcement de capacité de mise en œuvre des projets car l'impulsion vient de la base.
- La capacité et l'expertise existent déjà au niveau de la société civile, elle est tout à fait capable de recevoir les financements des bailleurs internationaux.

Les moyens pour mettre en œuvre ces recommandations :

- Avoir des documents traduits en français pour permettre une meilleure appropriation des documents
 - Simplifier les procédures
 - Faciliter l'accès à l'information au niveau pays (entre le point focal climat et les OSC)
- 5) *Les bailleurs internationaux doivent veiller à ce que l'accès aux financements climat au niveau international par les Etats ne puisse se faire sans une implication réelle des acteurs non-étatiques à toutes les étapes de la formulation du projet et de sa mise en œuvre*

Argumentaire :

- Les financements climat sont indispensables, en particulier pour l'adaptation. Ces besoins sont croissants, et peu de financements atteignent la base.
- Si les acteurs de la société civile sont impliqués à toutes étapes, alors la capacité de mise en œuvre du projet est renforcée car la concertation entre les acteurs concernés permet une impulsion du projet par la base.
- La société civile est garante de la qualité et du respect des objectifs des projets.
- En tant que garante du respect des droits fondamentaux et de la prise en compte des intérêts des populations les plus vulnérables, la participation effective de la société civile permet le contrôle du respect des critères de sauvegarde – comme le respect des droits humains, la promotion du genre... – indispensables pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris.

Les moyens pour mettre en œuvre ces recommandations :

- Associer la société civile à la formulation du projet, à la mise en œuvre et à l'évaluation.
- Indiquer les associations dans les termes de référence, les notes conceptuelles des projets
- Inclure la société civile en lui permettant de participer à la gouvernance (suivi et évaluation)
- Elaborer des projets participatifs et prendre en compte l'expertise des ONG

4.2 Les recommandations pour l'échelle nationale : recommandations, messages médiatiques et argumentaire.



Messages aux médias :

- En tant qu'interface entre les destinataires du projet et les institutions publiques nationales, les acteurs non-étatiques doivent participer effectivement aux processus nationaux sur le climat. Les parlementaires, les gouvernements et la société civile ont un engagement commun pour la prise en compte des droits et des besoins des populations : il est donc impératif qu'un cadre de coopération et d'échange soit mis en œuvre.
- L'inclusion des acteurs non-étatiques renforce la crédibilité et la légitimité des processus nationaux sur le climat en étant un gage de la bonne gouvernance : elle est non seulement souhaitable mais aussi possible.
- Au sein d'un même pays, la mutualisation des efforts des acteurs non-étatiques et des informations est nécessaire pour arriver à une action concertée et une visibilité accrue. Tous les citoyen-ne-s sont porteur-se-s de solutions, agissent et peuvent agir pour la mise en œuvre de l'accord de Paris.

- 1) *Les gouvernements et les acteurs exécutifs nationaux doivent mettre en œuvre et/ou renforcer le cadre institutionnel et légal afin de rendre effective la participation des acteurs non-étatiques en inscrivant dans des arrêtés, des lois, des directives etc. la nécessité d'impliquer à toutes les étapes charnières les acteurs non-étatiques, de les tenir informer de l'évolution des processus sur le climat, de leur donner un droit de décision et un droit de regard concernant ces processus, de leur permettre de contribuer effectivement à la réalisation et la réévaluation de ces processus et de toutes autres mécanismes favorisant leur inclusion effective ; et ceci à toutes les étapes des processus issus de l'accord de Paris, notamment dans la mise en œuvre des CDN, des PNA.*

Argumentaire :

- La société civile est l'interface entre les destinataires du projet et les institutions. Ce rôle lui permet de faire remonter les besoins réels des communautés afin d'assurer la prise en compte effective de leurs demandes et de leurs besoins. Cela permet la mise en œuvre des mesures efficaces, c'est-à-dire réalisables, justes et pour moindre coût.

- L'expertise et l'expérience de la société civile permettent la réalisation de propositions constructives et réalistes : c'est une force de proposition.
- Le plan d'action Paris-Lima et l'accord de Paris reconnaissent la nécessité d'inclure toutes les parties prenantes dans les processus climat. Ils doivent être respectés.

Les moyens pour mettre en œuvre ces recommandations :

- Inscrire dans le cadre légal la nécessité d'inclure les acteurs non étatiques dans les processus climats (arrêtés ministériels, directives...).
- Inviter les acteurs de la société civile tout au long du processus.
- Indiquer les associations dans les termes de référence, les notes conceptuelles des projets
- Informer et sensibiliser les gouvernements des conditions de vie et de la situation des populations locales, et faire du plaidoyer pour permettre un bénéfice local.

2) *Les gouvernements et les acteurs exécutifs nationaux doivent permettre l'accès direct, permanent, transparent à toutes et tous aux informations faisant état de l'avancement dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des différents plans nationaux climatiques.*

Argumentaire :

- Un accès facile à ces documents permet de renforcer la crédibilité et la légitimité du gouvernement en étant un gage de la bonne gouvernance du processus.
- La société civile peut s'approprier la mise en œuvre de ce processus, en faire le suivi et donc permettre une meilleure application de celui-ci et favoriser la mobilisation des ressources.
- Permettre l'accès à l'information est possible via des mécanismes simples, comme une plateforme en ligne.
- Les moyens pour mettre en œuvre ces recommandations :
- Diffuser les documents concernant les modalités d'élaboration de ce processus, les modes de financements de ces processus, les critères de suivi et d'évaluation de ces processus, les textes officiels, les comptes rendus des différentes concertations auprès de la société civile etc. et tout autre document permettant un suivi efficace des processus climat
- Mettre à disposition un agenda facile d'accès et détaillé sur les conférences, les ateliers et autres événements importants portant sur les processus climat

3) *Les parlementaires doivent créer et/ou renforcer un cadre de coopération et d'échange d'informations, d'expériences et d'analyses entre le Parlement et les acteurs non-étatiques pour un renforcement des capacités et donc une appropriation des processus de la part des deux parties.*

Argumentaire :

- Ce partenariat permet un renforcement des capacités et donc une appropriation des processus de la part des deux parties, un échange d'informations, d'expertises et un soutien mutuel.
- Cette coopération permet de faire apparaître dans les textes législatifs, dans les débats parlementaires et de manière générale au sein de l'arène politique les intérêts nationaux et locaux.
- Un travail commun entre parlementaire et société civile permet de faire le lien entre avec les populations locales qui s'approprient d'avantage le processus.
- En utilisant les moyens parlementaires d'interpellation du gouvernement –c'est-à-dire via les questions au gouvernement et les débats parlementaires etc. – il y aura non seulement la prise en compte des enjeux de la mise en œuvre de l'Accord de Paris la prise en compte, mais aussi des aspects genres et droits humains dans les échanges politiques pour faire avancer les processus liés aux changements climatiques tout en assurant la Justice sociale.

Les moyens pour mettre en œuvre ces recommandations :

- Organiser un espace d'échange d'informations et d'expertise entre les acteurs de la société civile et les parlementaires via des ateliers, des conférences, des rencontres informelles...
- Faire du plaidoyer auprès des parlementaires pour la mise en œuvre de lois favorisant la prise en compte des intérêts des populations les plus vulnérables, des droits humains, du genre... dans les processus climat.
- Influencer les Parlements africains pour qu'ils questionnent et interrogent les gouvernements dans leur pays afin d'assurer la transparence et la redevabilité des processus.
- Informer et sensibiliser les parlementaires des conditions de vie et de la situation des populations locales, et faire du plaidoyer pour permettre un bénéfice local.

4) *Tous les acteurs non-étatiques d'un même pays, les acteurs politiques locaux et territoriaux, les acteurs du secteur privé et les particuliers doivent renforcer et encourager les synergies entre les différents acteurs et secteurs en créant des passerelles de réflexion et d'échange d'informations pour la lutte contre les changements climatiques*

Argumentaire :

- Il faut renforcer les liens entre les différents acteurs non-étatiques en créant des passerelles de réflexions et d'échanges d'information, ce qui stimule leurs activités et permet une émulation.
- Il est nécessaire de mettre sur le devant de la scène la lutte contre les changements climatiques et de favoriser la reconnaissance et la visibilité des travaux accomplis.

Les moyens pour mettre en œuvre ces recommandations :

- Créer une plateforme en ligne répertoriant et cartographiant les acteurs non-étatiques engagés pour la mise en œuvre de l'accord de Paris.

- Créer un espace en ligne pour partager les initiatives des acteurs non-étatiques engagés pour la mise en œuvre de l'accord de Paris.
 - Mettre en œuvre d'un « Prix Climat » selon les différents secteurs, ce qui permettrait de valoriser les expériences pilotes et l'innovation afin de les répliquer et de s'en inspirer.
- 5) Les organisations issues de la société civile (OSC) d'un même pays s'attacheront à mettre en œuvre des plateformes nationales pour assurer le suivi des discussions climatiques et des processus sur le climat, créer un cadre d'échange d'informations, valoriser leurs actions et renforcer leur visibilité.

Argumentaire :

- La mise œuvre de ces plateformes permet de créer un espace d'échange d'informations et d'expériences, valorisant le travail de la société civile en identifiant et répliquant les initiatives ayant fonctionné.
- Les plateformes nationales harmonisent les actions portées par les organisations de la société civile, que ce soit dans la mise en œuvre de projets ou dans la diffusion de messages clés.
- Les plateformes nationales permettent une mutualisation des efforts et donc un renforcement de la capacité transformationnelle des organisations de la société civile.
- Les plateformes renforcent la visibilité de la société civile nationale.

Les moyens pour mettre en œuvre ces recommandations :

- Créer un cadre permanent de concertation entre les ONG d'un même pays via une plateforme internet.
- Elaborer et diffuser des notes de position communes aux organisations de la société civile d'un même pays.

4.3 Les recommandations pour l'échelle locale : recommandation, message et argumentaire.

Messages aux médias :

- Les acteurs non-étatiques locaux sont ancrés auprès des populations locales : ils sont donc un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre décentralisée de l'accord de Paris. Leur inclusion permet la prise en compte non seulement des enjeux climatiques et de développement durable, mais aussi des besoins et droits des populations les plus vulnérables et des questions de genre et de droits humains dans les processus locaux de développement.
- Les mécanismes locaux qui permettent de renforcer la participation des acteurs non-étatiques et d'accroître leur coopération avec les acteurs politiques locaux, sont un gage d'exemplarité et influencent les autres échelles de mise en œuvre.

- 1) *Les acteurs politiques locaux doivent développer des partenariats entre les acteurs et représentants politiques locaux et les acteurs non-étatiques pour appuyer la*

planification climatique et énergétique dans le cadre du développement durable et pour mobiliser des financements climat nécessaires à la mise en œuvre des plans climatiques locaux

Argumentaire :

- Ce partenariat permet un renforcement des capacités et donc une appropriation des processus de la part des deux parties, un échange d'informations, d'expertises et un soutien mutuel.
- Une collaboration entre acteurs politiques locaux et les organisations de la société civile favorise l'intégration des questions climat dans les PDC.
- Une action concertée entre acteurs politiques locaux et organisations de la société civile est un gage d'exemplarité qui influence la mise en œuvre de l'accord de Paris aux autres échelles.
- Un partenariat entre les acteurs politiques locaux et les organisations de la société civile permet de lever des financements plus facilement en multipliant les accès et en renforçant la crédibilité.
- Un partenariat entre les acteurs politiques locaux et les organisations de la société civile permet de multiplier les contacts et donc d'identifier des financements innovants ou peu visibles et les niches nouvelles d'opportunités.
- Un partenariat entre les acteurs politiques locaux et les organisations de la société civile favorise la responsabilisation des parties prenantes à travers la signature de convention de partenariat.
- Un partenariat entre les acteurs politiques locaux et les organisations de la société civile renforce les liens de coopération entre les parties prenantes et permet une action concertée.

Les moyens pour mettre en œuvre ces recommandations :

- Organiser un espace de rencontre et d'échange d'informations et d'expertise entre les acteurs de la société civile et les acteurs politiques locaux via des ateliers, des conférences, des rencontres informelles...
- Informer et sensibiliser les acteurs politiques locaux du contenu, des impacts et du potentiel des processus climat de l'accord de Paris.
- Identifier des bailleurs locaux et nationaux potentiels
- Rédiger des conventions engageant les acteurs politiques locaux et les organisations de la société civile.

2) *Les acteurs politiques locaux doivent veiller à la prise en compte des préoccupations des groupes vulnérables et marginalisés ainsi que des aspects genre et droits humains dans les plans de développement locaux, et notamment dans le cadre des Plans de Développement Communaux (PDC).*

Argumentaire :

- La prise en compte des intérêts, besoins et demandes des populations les plus vulnérables dans les PDC réduit les dommages et pertes directs et indirects pour ces populations.
- Renforcer les liens entre les acteurs politiques locaux et les populations les plus vulnérables favorise la légitimité de ces plans et leur acceptation.
- La prise en compte des intérêts, besoins et demandes des populations les plus vulnérables leur permet de s'approprier les processus climat locaux.

Les moyens pour mettre en œuvre ces recommandations :

- Faire du plaidoyer pour que les projets tiennent compte des impacts sociaux et environnementaux
- Informer et sensibiliser les populations locales des impacts et des projets locaux
- Informer et sensibiliser les acteurs politiques locaux des préoccupations des populations les plus vulnérables.

3) Les acteurs non-étatiques travaillant à l'échelle locale s'attacheront à mettre en œuvre des plateformes locales d'échange d'informations et de partage d'expériences autour des processus locaux liés aux changements climatiques et au développement durable

Argumentaire :

- La mise œuvre de ces plateformes permet de créer un espace d'échange d'informations et d'expériences, valorisant le travail de la société civile en identifiant et répliquant les initiatives ayant fonctionné.
- Les plateformes locales harmonisent les actions portées par les organisations de la société civile, que ce soit dans la mise en œuvre de projets ou dans la diffusion de messages clés.
- Les plateformes locales permettent une mutualisation des efforts et donc un renforcement de la capacité transformationnelle des organisations de la société civile.
- La mise œuvre de ces plateformes locales sert d'exemple et influence la coopération de la société civile pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris aux autres échelles
- Les plateformes renforcent la visibilité de la société civile.

Les moyens pour mettre en œuvre ces recommandations :

- Créer un cadre permanent de concertation entre les ONG d'un même espace local (région, commune, groupement intercommunal...) via une plateforme internet.
- Réaliser des documents de sensibilisation en langues locales sur les processus et les initiatives en cours (film documentaires / boîtes à outils illustrés / des sketches...).

4.4 Les moments clés : quel agenda pour émettre ces recommandations ?

Les participants ont réfléchi en plénière aux différents espaces de diffusion de ces recommandations, c'est-à-dire aux acteurs clés et aux moments clés.

Au cours du débat, les acteurs suivant ont été identifiés comme personnes auprès de qui transmettre les recommandations :

- Les ministres de l'environnement et autres ministères sensibles aux questions climatiques, comme les ministères chargés de l'économie et de la planification.
- Les différents points focaux issus des programmes internationaux
- les négociateurs internationaux
- Les autorités locales
- Les parlementaires
- Les bailleurs de fonds
- Les médias

Cette liste est non-exhaustive et est le fruit d'échanges succincts. En effet, nous nous sommes surtout centrés sur les moments clés de diffusion des recommandations.

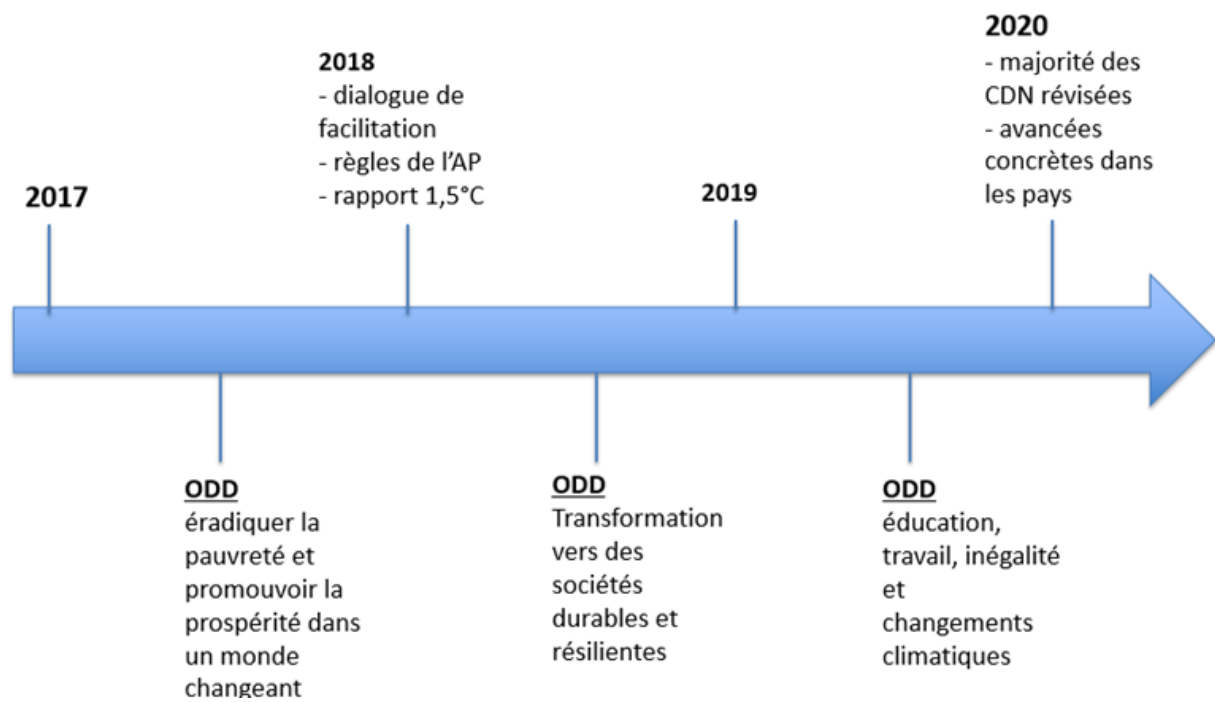
Les grandes dates identifiées :

Date	Evènement
6 juin	Conseil des ministres du G5 Sahel
12-15 juin	AMCEN
27-28 juin	Sommet international des acteurs non-étatiques sur la dégradation des terres (Strasbourg)
28 au 30 juin 2017	Partenariat de Nairobi à Cotonou
28 – 30 juin 2017	Forum intercontinental des OSC à Tunis
10-19 juillet	Forum Politique de Haut-Niveau sur le Développement durable.
11-13 septembre	Sommet Climate Chance à Agadir
6-17 novembre 2017	COP 23 à Bonn
29 et 30 novembre	Sommet Union européenne-Afrique, Abidjan (Côte d'Ivoire) et le contre sommet de la société civile africaine

Il est aussi nécessaire de suivre par ailleurs :

- Les associations de municipalités qui ont des réunions annuelles
- les différentes journées nationales dans les pays (comme par exemple la journée de l'environnement, la journée du climat, la journée de l'arbre, journée de la terre, semaine du climat etc.).
- les réunions de préparation de la COP 23.
- les tables rondes de la présidence du groupe des négociateurs africains avec les partenaires techniques et financiers qui auront lieu entre juillet et octobre.

Sur le plus long terme enfin, de nombreuses échéances centrales sont à suivre et devront être détaillées ultérieurement :



**SEQUENCE 5 – Forum « Réflexion pour une
meilleure inclusion des acteurs non-étatiques :
quelles synergies créer entre acteurs non-
étatiques ? »**

Le forum s'est tenu le mercredi 24 mai dans l'après-midi. Pour des raisons météorologiques indépendantes de notre volonté, nous avons été contraints de repousser son ouverture à 15h (heure locale), afin de pouvoir attendre les invités. En raison du retard dû aux premières pluies de la mousson, nous avons modifié le mode de fonctionnement du forum qui s'est déroulé tout le long en plénière où Joseph Kogbe (RC&D, Togo) était le modérateur.

Les objectifs de ce forum étaient d'établir des liens et de partager l'expertise du RC&D avec des membres de la société civile ivoirienne. Il s'inscrivait dans la continuité de l'atelier du RC&D dont le thème est « l'inclusion des acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre de l'accord de Paris », et a pour objectifs spécifiques de :

- Partager les résultats du séminaire annuel et l'expérience du RC&D sur le rôle des acteurs non-étatiques
- Échanger sur la structuration et les modes d'actions de la société civile ivoirienne pour mieux participer aux processus de planification nationaux et internationaux
- Identifier des synergies et des opportunités de collaboration entre le RC&D et la société civile ivoirienne



Le forum a été découpé en deux moments distincts : une première phase a été composée d'interventions des autorités présentes et d'une présentation des participants, tandis que dans un second temps nous avons échangé en plénière sur les synergies possibles entre acteurs non-étatiques.

5.1 Présentations : échanger sur la situation de l'inclusion des acteurs non-étatiques

La première intervention fut celle du docteur Armand Josué Djah, docteur en géographie urbaniste et professeur à Bouaké, présent en sa qualité de président du Réseau National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire (RNJCI). Le professeur a parlé du travail porté par le RNJCI dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et notamment du soutien de l'ONG à trois piliers que sont l'éducation, la santé et l'agriculture. Le rôle de la société civile est central pour la mise en œuvre des ODD et se décline en plusieurs actions :

- faire du plaidoyer pour la défense des intérêts des populations locales et sensibiliser les populations aux ODD
- contribuer à l'élaboration des politiques liées aux ODD en établissant des partenariats notamment avec le secteur privé et en diffusant les données collectées par l'ONG
- surveiller et référencer les projets accomplis en établissant une cartographie des différents programmes menés.

- faire le suivi et l'évaluation des ODD et du Plan National de Développement (PND) et renforcer le contrôle de l'action publique. Pour se faire, le RNJCI a notamment mis en œuvre un observatoire pour le contrôle citoyen de l'action publique qui a non seulement les actions locales mais aussi les programmes portés par le ministère au plan.

Afin de mener à bien ces objectifs, le docteur propose la création d'une plateforme nationale pour les acteurs non-étatiques travaillant pour le développement, et demande que les acteurs non-étatiques élaborent une feuille de route commune. Il rappelle ainsi l'importance créer des espaces de dénonciation et de concertation entre acteurs non-étatiques.



Par la suite, Joseph Kogbe (RC&D) a développé les résultats de l'atelier en revenant sur le constat de l'inclusion incomplète et inégale des acteurs non-étatiques dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de l'accord de Paris. Il a rappelé l'importance pour les acteurs non-étatiques de développer une expertise sur ces problématiques, de travailler à plusieurs échelles tout en développant la coordination

entre acteurs non-étatiques, de cibler les différents acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques et de créer des synergies. Il s'agissait donc de présenter les recommandations élaborées par les membres du RC&D pour pouvoir échanger à ce sujet avec les acteurs non-étatiques ivoiriens présents.

Enfin, les participants au forum se sont présentés. En plus des membres du RC&D présents à l'atelier, il y avait donc les invités suivants issus de la société civile ivoirienne :

- Dr Armand Josué Djah pour le Réseau National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire
- l'ONG Initiative pour le Développement communautaire et la Forêt (IDF)
- L'Association des Propriétaires de Forêts Naturelles et Plantations (APFNP)
- l'ONG Vie & Environnement
- l'ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement de Côte d'Ivoire (JVE CI)
- L'Association de Formation et d'Appui au Développement de Cote d'Ivoire (AFAD)
- L'Association des jeunes Leaders pour l'Eveil des Consciences (AJELEC)
- GEOPLANET (association des Etudiants en géographie)
- La Jeune Chambre Internationale de Côte d'Ivoire (JCI)
- L'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI)

Questions & débat

Les débats et échanges ont portés sur l'ensemble des communications présentées ci-haut, et les préoccupations soulevées au cours de ces discussions tournaient autour de :

- Du Réseau National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire qui, en tant que réseau est une interface entre les pouvoirs publics et les ONG membres, mais dont la participation au sein du processus de mise en œuvre des ODD reste souvent réduit à une consultation.
- L'harmonisation du PND vis-à-vis des ODD et des synergies créées entre les deux programmes.
- L'importance du fonctionnement en réseau pour lever des fonds, notamment auprès du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

5.2 Débat : quelles synergies créer entre les acteurs non-étatiques pour lutter contre les changements climatiques ?

Le débat s'est déroulé de manière ouverte et la prise de parole était régulée par le modérateur Joseph Kogbe.

Dans un premier temps, il a été demandé aux participants de présenter les difficultés rencontrées sur le terrain, les barrières à l'inclusion des acteurs non-étatiques.

Le représentant de l'ARDCI a pris la parole pour rappeler combien les collectivités et les autorités locales de Côte d'Ivoire s'engagent dans le processus de l'accord de Paris : l'ARDCI s'est ainsi rendue aux COP 21 et COP 22 en défendant une approche territoriale, et continue encore aujourd'hui au sein des collectivités à prendre en compte les questions d'adaptation et d'atténuation dans les politiques de développement. Le représentant a cependant mis en avant les difficultés rencontrées pour l'accès aux financements et la nécessité de mutualiser les ressources entre acteurs. Il évoque ainsi le besoin d'établir des partenariats avec les organisations de la société civile pour accompagner les collectivités dans leurs travaux.

L'APFNP a ensuite appuyé le besoin de travailler de concert avec les autorités locales, afin de pouvoir « aller auprès des plus petits » et sensibiliser aux problèmes des changements climatiques. L'ONG IDF a rebondi sur la nécessité de valoriser le renforcement de capacités, tout en rappelant les difficultés pour financer ce type d'activités. Un sentiment d'isolement est ainsi ressenti par les ONG de terrain qui ressentent un manque de soutien financier et politique. L'ONG Vie & Environnement a ajouté par la suite qu'ils vivaient aussi le manque de synergies avec les autres acteurs non-étatiques présents sur le terrain.

A la suite de tous ces constats, les participants ont donc réfléchi aux mécanismes de collaboration possibles entre les différents acteurs et aux moyens pratiques pour les mettre en œuvre. Il est ressorti des différentes prises de parole un consensus général afin de créer plus d'espaces de concertation entre les autorités locales et les organisations de la société

civile. Les points suivants ont été proposés afin de relier les différents acteurs non-étatiques dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques :

- Créer un cadre de concertation en amont de la mise en œuvre des projets mais aussi lors de leur élaboration et de leur suivi entre les communautés et les élus locaux. Cela passe notamment par :
 - Renforcer le dialogue entre les élus locaux et les organisations de la société civile, notamment en facilitant l'accès aux différents représentants.
 - Créer un cadre institutionnel pour inciter les autorités à adopter des démarches inclusives.
- Renforcer l'expertise et les capacités des autorités locales et des organisations de la société civile en matière de lutte contre les changements climatiques
- Créer un cadre de concertation entre les acteurs non-étatiques travaillant sur un même espace afin de pouvoir :
 - Faire le suivi des projets mis en œuvre. Cela peut se faire en mettant en œuvre des « comités de veille » composés de différents acteurs non-étatiques et chargés de suivre les projets et d'élaborer des plans d'actions
 - Lever des financements en mutualisant les expertises
 - Partager les expériences de terrain et les bonnes pratiques afin de pouvoir les répliquer et de pouvoir les diffuser aux autres échelles d'action (régionale, nationale, voire internationale).
 - Identifier des nouvelles possibilités de collaboration, notamment avec les chercheurs et les étudiants.
- Intégrer les changements climatiques dans les programmes de planifications locaux.
- Intégrer les priorités des autorités locales dans les plans opérationnels de la société civile.

Ainsi, les ONG et les élus locaux sont comparables sur plusieurs points : tous deux travaillent à l'échelle locale et constatent donc les mêmes impacts et les mêmes besoins puisqu'ils sont en contact avec les populations ; ils sont confrontés aux mêmes difficultés quant à l'accès aux financements et doivent chercher à faire jouer les différentes échelles. Les expériences locales qui ont fonctionné doivent se faire savoir et s'inscrire dans les autres échelles régionales et nationales, voire internationales. Ces différents points de convergence rendent nécessaire la création de passerelles pour qu'autorités locales et ONG collaborent, et de manière plus générale, tous les acteurs non-étatiques locaux.

**SEQUENCE 6 – La sortie de terrain : rencontre
avec la communauté d’Azuretti, impactée par
les changements climatiques**



La journée du jeudi a été dédiée à l'avenir du RC&D et s'est centrée sur la définition de sa stratégie politique et financière en vue de l'autonomisation du réseau en 2018. Les échanges et présentations qui ont eu lieu durant cette journée font l'objet d'un autre rapport à part entière.

La journée de vendredi ayant eu lieu sur le terrain à Grand Bassam, la cérémonie officielle de fermeture s'est déroulée le jeudi soir. Nous avons eu l'honneur d'accueillir à cette occasion Monsieur Assie Richemond, Point Focal National de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) au Ministère de la Salubrité Urbaine de l'Environnement et du Développement Durable, qui a clôturé officiellement l'atelier.

6.1 Présentation de la communauté d'Azuretti

Lors du vendredi 26 mai, les participants se sont rendus à Grand Bassam dans la communauté d'Azuretti, afin d'échanger avec les populations sur la situation et témoigner de leur expérience. Cette communauté d'environ 800 personnes est installée sur une bande de terre prise en étau entre les lagunes et l'océan, et subie depuis plusieurs dizaines d'année le phénomène d'érosion des côtes. Les populations littorales sont en effet de plus en plus menacées par ce phénomène qui est aggravé par les opérations de dragage, le défrichement des terrains côtiers ainsi que l'extraction de gaz. La fermeture de l'embouchure du fleuve Comoé renforce le phénomène d'érosion en empêchant l'ensablement des littoraux voisins. Comme en témoignait le chef du village d'Azuretti Nanan BOGNAN V dès 2012 « *de 1970 à ce jour, plus de 150 mètres de terre ont été avalés par la mer ici. Chaque année, la mer avance de 1 à 2 m et gagne en hauteur. Nous avons de grandes inquiétudes pour notre village qui risque de disparaître sous les eaux si rien n'est fait* » (Projet VFL, 2012).



Dans un premier temps, les participants sont allés à la rencontre du chef de village Nanan BOGNAN V et des notables. Une cérémonie officielle a eu lieu où les autorités du village ont remercié le RC&D de leur venue et ont mis en avant l'espoir qu'une telle rencontre soulevait. Joseph Kogbe, comme coordonnateur du réseau, a pris la parole pour représenter les participants et s'est

dit honoré de l'accueil du chef et des habitants et les a remerciés chaleureusement. A la suite de la cérémonie des libations avec la chefferie, les participants ont été divisés en trois groupes pour rencontrer les notables où la discussion était facilitée par Paul Banka Dossou (Togo), le

groupe des hommes était animé par Awali Ouro-Djéro (Togo), et le groupe des femmes était modéré par Zénabou Segda (Burkina Faso).

6.2 Résultats des échanges en sous-groupes avec la communauté.

Les trois groupes ont témoigné des conséquences quotidiennes du phénomène de l'érosion des côtes, qui se traduit en premier lieu par la montée des eaux. Ainsi, en période de grandes pluies (juillet et août) l'eau de la mer remonte jusqu'aux maisons et recouvre ainsi les infrastructures essentielles (routes, places du village etc.). La montée est flagrante et s'illustre par la présence d'une unique rangée de palmiers

bordant la plage : le chef de village a expliqué qu'à l'origine il y avait 7 rangées de cocotiers espacées de 2,5 mètres chacune. Ainsi, aujourd'hui, la communauté se développe sur une bande de terre large de 400 mètres, alors que, comme l'ont affirmé les notables, cette même bande de terre faisait au moins 600 mètres il y a une trentaine d'années. Enfin, les habitants ont mis en avant la violence accrue de la houle : en effet, avec l'érosion des côtes, le courant littoral s'est renforcé.



Le groupe des hommes

Ces modifications ont impacté la vie quotidienne et le système social, économique et culturel de la communauté. Ainsi, les maisons en bord de littoral sont détruites et abandonnées par les habitants : le danger de voir les maisons détruites par l'érosion est réelle, comme en témoigne les ruines au bord de l'eau. De plus, avec la montée de la mer, les inondations se font de plus en plus fréquentes et détruisent non seulement les

infrastructures mais coupent aussi l'électricité et les moyens de communication. Pour les femmes, la perte des cocotiers emportés par la mer a aussi été synonyme de perte de revenus : elles qui commercialisaient les cocos sont désormais sans ressource. Cette montée des eaux a aussi impacté les espaces de socialisation : les jeunes remarquent ainsi que le terrain de foot est dégradé voire impraticable. Mais surtout, les inondations à répétition ont salinisé les nappes phréatiques qui sont les sources d'eau potable pour le village, ce qui remet en cause le droit primordial de l'accès à l'eau. Sur ce point-ci, les membres du RC&D ont affirmé la nécessité de rétablir l'accès à l'eau potable dans les plus brefs délais, en s'adressant à toutes les autorités locales et aussi aux ONG ivoiriennes pour les accompagner dans cette démarche.

Par ailleurs, avec l'augmentation du courant maritime, les habitants ont remarqué une croissance des noyades. Mais surtout cette forte houle complexifie les sorties en mer : alors qu'Azuretti est un village essentiellement de pêcheurs, l'économie locale a largement décliné du fait des dangers de sortir en mer. Ainsi, le chef de village de témoigne qu'une année la pêche n'a duré que 13 jours tant la houle était forte et qu'il était difficile de franchir la barre. Les hommes du village ajoutent que non seulement la pêche est mise à mal par les changements climatiques, mais que leurs conditions se dégradent du fait de la pêche intensive de chalutiers étrangers dans les eaux proches.



Le groupe des notables

L'érosion des côtes affecte de plein fouet la communauté d'Azuretti qui se sent menacée par la mer : ainsi, la communauté se vide peu à peu de ses habitants qui rejoignent d'autres communes de Grand Bassam. Les hommes et les femmes ont partagé leur désespoir et affirment ne pas savoir quoi faire pour faire face à l'érosion des côtes. L'abattement et l'inaction ont fait place et de plus en plus d'habitants quittent le village.

La communauté subit donc les conséquences des changements climatiques. Afin de remédier à cela, le chef explique avoir témoigné de leur situation auprès de la presse, et a organisé des rencontres avec la préfecture, la sous-préfecture et le maire de Grand Bassam. Il déplore cependant l'absence d'étude d'impact pour rendre visible ce problème. Les membres du RC&D ont donc proposé une feuille de route à suivre pour la communauté :

- La communauté devrait essayer de se rassembler avec d'autres villages impactés par l'érosion des côtes. En effet, il s'agit là d'un problème commun à de nombreux villages et la mutualisation des efforts pourrait permettre non seulement une meilleure visibilité mais aussi un soutien entre communautés.
- La communauté devrait entrer en contact avec le ministère de l'environnement ivoirien et toute autre autorité compétente afin de les sensibiliser à cette question. Il est nécessaire de faire entendre la voix de ces communautés : avec près de 500 km de côtes, le gouvernement ivoirien ne peut qu'être soucieux des conditions de vie des populations littorales. De plus, les solutions à l'érosion des côtes sont certes coûteuses mais sont réalisables (mise en œuvre de brises lames pour casser la houle, de digues de sables qui reconstruiraient les plages etc.).
- Il faudrait contacter des acteurs spécialisés sur les questions d'érosion des côtes afin de réaliser un tracé précis de la côte de Côte d'Ivoire pour déterminer la spécificité de cette communauté et donc avoir une réponse adaptée.
- Il y a urgence pour agir, non seulement car cela affecte le tissu économique local, mais aussi car cela touche le droit d'accès à l'eau potable, le droit à une vie décente et contraint les populations locales à se déplacer.



Le groupe des femmes

Enfin, le chef a ajouté un autre problème écologique préoccupant : celui de la pollution des plages et de l'eau de manière plus générale. Il explique ainsi avoir constaté une croissance des déchets mais aussi des algues sur les plages. Afin de penser ce problème non plus comme une barrière mais comme un levier pour la vie économique de la communauté, les membres du RC&D ont proposé que le village se renseigne sur les propriétés de ces algues, notamment pour en

faire un engrais naturel et développer des exploitations agricoles. En revanche, si ces déchets sont nuisibles, l'Etat doit les ramasser car il s'agit d'un problème de santé publique. Dans tous les cas, les membres du RC&D ont conseillé d'avertir les autorités de Grand Bassam.

Les participants du RC&D ont cherché à montrer à la communauté qu'une vision sur le long terme était nécessaire pour faire face au problème de l'érosion, car les changements climatiques sont un phénomène englobant. Les communautés impactées devraient chercher des alternatives de vie pour réinvestir le village tout en démultipliant les espaces de visibilité du problème.

Annexe 1 : La déclaration d'Abidjan



**Recommandations du Réseau Climat & Développement pour
l'inclusion des acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre de
l'accord de paris**

Déclaration d'Abidjan, mai 2017

Le Réseau Climat & Développement (RC&D) s'est réuni du 22 au 26 mai 2017 à Abidjan en Côte d'Ivoire afin de mener des réflexions sur le renforcement du rôle des acteurs non-étatiques⁴ dans la mise en œuvre de l'accord de Paris. Pour le RC&D, ce renforcement est une nécessité pour respecter les principes de l'accord, un gage de bonne pratique pour les acteurs politiques et un atout pour les populations bénéficiaires.

Pourquoi renforcer le rôle des acteurs non étatiques ?

L'accord de Paris, conclu en décembre 2015, a généré un nouvel élan dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pourtant, la trajectoire mondiale dessinée par les contributions nationales des pays (CDN) met encore la planète sur la voie d'un réchauffement d'environ +3°C à la fin du siècle. A cet effet, il apparaît assez clairement que, sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs, particulièrement les entités non Parties dont les collectivités locales, les entreprises, les ONGs, les objectifs ne seront jamais atteints. La lutte contre le changement climatique passe donc par un processus transformationnel qui ne peut dépendre uniquement des choix des Etats, il doit également passer par un engagement global. L'accord de Paris est donc un point de départ indispensable pour enrayer la crise climatique, créer des mécanismes de solidarité pour les pays les plus vulnérables et assurer le respect et la protection des droits humains, de l'égalité des genres et de la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, l'accord de Paris a enclenché un mouvement de décentralisation de la mise en œuvre des politiques climatiques. Puisque chaque pays doit rédiger sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et que de nombreuses initiatives régionales ont vu le jour à la suite de la COP 21, la prise en compte des intérêts des populations locales et l'ambition de ces plans climat dépend de l'implication des acteurs non-étatiques.

Pour que l'accord remplisse ses promesses, l'implication des acteurs non-étatiques est donc cruciale aux échelles internationales, mais aussi nationales et locales afin de promouvoir une mise en œuvre juste et ambitieuse des processus climatiques.

I) A l'échelle internationale, renforcer la participation des acteurs non-étatiques dans tous les espaces de discussions

La participation des acteurs non-étatiques aux processus et initiatives de l'accord de Paris est inscrite comme un principe fondateur. Cette participation est indispensable pour tenir les Etats

⁴ Nous entendons par acteurs non-étatiques les organisations issues de la société civile – dont les Organisations Non Gouvernementales (ONG) –, les représentants du gouvernement dans les villes, communes et régions, les acteurs issus du secteur privé – notamment les chercheurs et les entreprises –.

et organisations internationales redevables devant leurs engagements et les inciter à les amplifier. Elle doit donc urgemment être rendue effective.

Ces processus et initiatives ont un potentiel transformationnel fort. Pour qu'ils le réalisent, ils doivent prendre en compte les besoins des populations concernées et doivent être menés avec et pour les bénéficiaires. Cette inclusion des parties prenantes renforce à la fois l'appropriation des projets, leur transparence et donc leur légitimité.

Les négociateurs internationaux doivent :

- Faciliter, pour toutes les parties prenantes, l'accès à l'information sur les processus internationaux et les moments clés des négociations, dont le dialogue de facilitation de 2018, les bilans mondiaux et les cycles de 5 ans associés, afin que les acteurs non-étatiques puissent à la fois être informés et relayer ces informations auprès des autres acteurs non-étatiques.
- D'ici à 2018, intégrer la participation des acteurs non-étatiques dans les règles de mise en œuvre de l'accord de Paris sur les CDN, le mécanisme de transparence, les bilans mondiaux. Il est indispensable de réaliser des progrès substantiels sur ces règles lors de la COP23 en 2017.

Les initiatives internationales et régionales doivent :

- Permettre la participation des acteurs non-étatiques à toutes les échelles : dans la gouvernance, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, l'accès à l'information sur les projets etc. Cette inclusion effective est particulièrement nécessaire pour les initiatives mises en œuvre sur le continent africain, telles que l'Initiative Africaine sur les Énergies Renouvelables (IAER), l'Initiative africaine pour l'Adaptation, Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA)...

Les acteurs non-étatiques doivent être en mesure de jouer leur rôle d'impulsion et de « porte d'entrée » de l'action climatique au niveau territorial, afin que les financements climat atteignent leurs cibles. L'accès aux financements climat pour les acteurs non-étatiques doit être renforcé, en particulier pour les questions d'adaptation.

Les bailleurs internationaux doivent :

- Renforcer l'accès direct aux financements climatiques pour les acteurs non-étatiques, notamment l'accès au Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'adaptation etc.
- Veiller à ce que l'accès aux financements climat au niveau international par les Etats ne puisse se faire sans une implication réelle des acteurs non-étatiques à toutes les étapes de la formulation du projet et de sa mise en œuvre.

II) Renforcer l'inclusion des acteurs non-étatiques pour l'application des processus climat nationaux.

En tant qu'interface entre les destinataires du projet et les institutions publiques nationales, les acteurs non-étatiques doivent participer effectivement aux processus nationaux sur le climat. Les parlementaires, les gouvernements et la société civile ont un engagement commun pour la prise en compte des droits et des besoins des populations : il est donc impératif qu'un cadre de coopération et d'échange soit mis en œuvre.

L'inclusion des acteurs non-étatiques renforce la crédibilité et la légitimité des processus nationaux sur le climat en étant un gage de la bonne gouvernance : elle est non seulement souhaitable mais aussi possible.

Les gouvernements peuvent et doivent :

- Mettre en œuvre et/ou renforcer le cadre institutionnel et légal afin de rendre effective la participation des acteurs non-étatiques en inscrivant dans des arrêtés, des lois, des directives etc. la nécessité d'impliquer à toutes les étapes charnières les acteurs non-étatiques, de les tenir informer de l'évolution des processus sur le climat, de leur donner un droit de décision et un droit de regard concernant ces processus, de leur permettre de contribuer effectivement à la réalisation et la réévaluation de ces processus et de toutes autres mécanismes favorisant leur inclusion effective ; et ceci à toutes les étapes des processus issus de l'accord de Paris, notamment dans la mise en œuvre des CDN, des PNA.
- Permettre l'accès direct, permanent, transparent à toutes et tous aux informations faisant état de l'avancement dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des différents plans nationaux climatiques.

Les parlementaires doivent :

- Créer et/ou renforcer un cadre de coopération et d'échange d'informations, d'expériences et d'analyses entre le Parlement et les acteurs non-étatiques pour un renforcement des capacités et donc une appropriation des processus de la part des deux parties
- Utiliser les moyens parlementaires d'interpellation du gouvernement pour exiger l'inclusion effective des acteurs non-étatiques dans les processus nationaux sur le climat et la prise en compte des aspects genres et droits humains dans la mise en œuvre de l'accord de Paris

Au sein d'un même pays, la mutualisation des efforts des acteurs non-étatiques et des informations est nécessaire pour arriver à une action concertée et une visibilité accrue. Tous les citoyen-ne-s sont porteur-se-s de solutions, agissent et peuvent agir pour la mise en œuvre de l'accord de Paris.

Tous les acteurs non-étatiques d'un même pays, les acteurs politiques locaux et territoriaux, les acteurs du secteur privé et les particuliers doivent :

- Renforcer et encourager les synergies entre les différents acteurs et secteurs en créant des passerelles de réflexion et d'échange d'informations pour la lutte contre les changements climatiques.

Les organisations issues de la société civile (OSC) d'un même pays s'attacheront à :

- Mettre en œuvre des plateformes nationales pour assurer le suivi des discussions climatiques et des processus sur le climat, créer un cadre d'échange d'informations, valoriser leurs actions et renforcer leur visibilité.

III) Assurer une coopération entre les acteurs et représentants politiques locaux et les acteurs non-étatiques pour la mise en œuvre des plans de développement locaux adaptés.

Les acteurs non-étatiques locaux sont ancrés auprès des populations locales : ils sont donc un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre décentralisée de l'accord de Paris. Leur inclusion permet la prise en compte non seulement des enjeux climatiques et de développement durable, mais aussi des besoins et droits des populations les plus vulnérables et des questions de genre et de droits humains dans les processus locaux de développement.

Les mécanismes locaux qui permettent de renforcer la participation des acteurs non-étatiques et d'accroître leur coopération avec les acteurs politiques locaux, sont un gage d'exemplarité et influencent les autres échelles de mise en œuvre.

Les acteurs et représentants politiques locaux doivent :

- Développer des partenariats entre les acteurs et représentants politiques locaux et les acteurs non-étatiques pour appuyer la planification climatique et énergétique dans le cadre du développement durable et pour mobiliser des financements climat nécessaires à la mise en œuvre des plans climatiques locaux.
- Veiller à la prise en compte des préoccupations des groupes vulnérables et marginalisés ainsi que des aspects genre et droits humains dans les plans de développement locaux, et notamment dans le cadre des Plans de Développement Communaux (PDC).

Les acteurs non-étatiques travaillant à l'échelle locale s'attacheront à :

- Mettre en œuvre des plateformes locales d'échange d'informations et de partage d'expériences autour des processus locaux liés aux changements climatiques et au développement durable.

Annexe 2 : Agenda de l'atelier

Dimanche 21 mai 2017	
Arrivée des participants à l'atelier Dîner commun à l'hôtel Belle Côte	
JOUR 1 – Lundi 22 mai 2017	
Animation : Aïssatou Diouf (ENDA Energie, Sénégal)	
8h30-10h15	8h30 – 10h00 : CEREMONIE D'OUVERTURE - Accueil et installation - Présentation des organisations– <i>organisations hôtes</i> - Allocution de Monsieur Andy Costa, conseiller vert auprès du député de Cocody - Présentation du RC&D et du contexte de l'atelier – <i>Joseph Kogbe (coordinateur RC&D, Togo)</i> - Intermède théâtral – <i>Institut National des Sciences et des Arts de Cote d'Ivoire (INSAC)</i> - Allocutions des autorités ivoiriennes : ○ Capitaine Ahoutou Célestin représentant le Point focal pour le plan d'action FLEGT (<i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade, plan d'action pour l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux</i>)/ ○ Monsieur ZAPKA Frédéric sous-directeur des politiques et stratégies d'adaptation et d'atténuation a la direction de la lutte contre les changements climatiques
	10h00-10h15 : Présentation de l'Observatoire : une activité sur l'atelier qui permettra aux membres de partager leurs expériences d'inclusion/d'exclusion dans les processus de l'accord de Paris en tant qu'acteurs non-étatiques - <i>Aïssatou Diouf (ENDA Energie, Sénégal)</i>
10h15-10h45	Pause Café + remplir l'Observatoire
Séquence 1	
L'inclusion des acteurs non-étatiques dans la mise en place de l'accord de Paris : bilan et perspectives - Animateur : <i>Jean-Paul Affana (Germanwatch, Allemagne)</i>	

10h45 – 12h45	PLENIERE - Retour sur l’Observatoire et présentation du déroulé de l’atelier - <i>Reine Fadonougbo (coordinatrice assistante RC&D, Ghana)</i> - Présentation 1 : Bilan de la COP 22 : où en sommes-nous dans les négociations ? – <i>Joseph Kogbe (RC&D, Togo)</i> - Présentation 2 : Les acteurs non-étatiques dans processus nationaux de l’accord de Paris : où en est-on ? - <i>Nicolas Drunet (Expertise France, France)</i> - Présentation 3 : Quels liens entre les processus nationaux et les processus internationaux dans l’accord de Paris ? : penser une nouvelle échelle et l’horizon 2018/2020 - <i>Lucile Dufour (Réseau Action Climat France, France)</i>
12h45-14h	Pause déjeuner
Séquence 2 Les barrières à l’inclusion des acteurs non-étatiques- Animateur :Ahmed Sékou Diallo (AFAD, Mali)	
14h-15h30	PLENIERE - Présentation 1 : Les barrières à l’inclusion des acteurs non-étatiques dans le cadre des CDN du Tchad – <i>Colette Benoudji (Lead Tchad, Tchad)</i> - Présentation 2 : L’élaboration de la CDN en République démocratique du Congo et les barrières à la participation des acteurs non-étatiques –<i>Muteba Alidor Kass (OCEAN, RDC)</i> - Présentation 3 : La CDN au Bénin et les barrières à la participation des acteurs non-étatiques – <i>Christian Hounkannou (JVE Bénin)</i>
15h30-15h45	Pause Café
15h45 - 16h45	Travaux en commissions Objectif : identifier les mécanismes à la base de l’exclusion des acteurs non-étatiques SOUS GROUPES : travaux en 3 sous-groupes.
16h45-17h00	PLENIERE : Allocution de Monsieur George Kouadio, Directeur General de l’Environnement Ministère de la Salubrité Urbaine de l’Environnement et du Développement Durable
17h00-17h30	PLENIERE : Restitution des échanges des travaux en commissions.

JOUR 2 – Mardi 23 mai 2017 Identifier les bonnes pratiques et les outils appropriés	
9h00-9h30	- Accueil des participants
Séquence 3 Les pratiques favorisant l'inclusion des acteurs non-étatiques- <i>Animateur : Abdoulaye Issa (EDER Niger, Niger)</i>	
9h30 – 10h45	PLENIERE - Présentation 1 : De l'élaboration de la CDN à la mise en œuvre de projets : l'inclusion des acteurs non-étatiques au Togo - <i>Credo Eze (JVE Togo) et Paul Dossou Banka (AFHON Togo)</i> - Présentation 2 : L'inclusion des acteurs non-étatiques et les questions de genre : étude comparative des ODD et de la CDN au Burkina Faso – <i>Zénabou Segda (WEP, Burkina Faso)</i>
10h45 - 11h00	Pause café
11h00-12h00	PLENIERE - Présentation 3 : La planification communautaire et l'inclusion des acteurs non-étatiques à travers l'exemple du Groupement Intercommunal de Collines au Bénin – <i>Saïd Hounkponou (IDID, Bénin)</i> - Présentation 4 : Les enjeux de l'implication institutionnelle des acteurs non-étatiques dans le processus de CPDN du Niger – <i>Ousseini Moussa Hassan (JVE, Niger)</i>
12h00-13h00	Travaux en commissions Objectif : Identifier des pratiques permettant l'inclusion des acteurs non-étatiques SOUS GROUPES : travaux en 3 sous-groupes
13h- 14h15	Pause déjeuner
14h15-15h15	PLENIERE : Restitution des échanges
15h15-15h30	Pause Café
Séquence 4 Atelier stratégique : Quelles recommandations et pour qui ?- Animateur : Colette	

<i>Benoudji (Lead Tchad, Tchad)</i>	
15h30-16h30	Objectif : Identifier les cibles et les recommandations SOUS GROUPES : travaux en 3 sous-groupes
16h30-17h30	Objectif : Prioriser les recommandations PLENIERE : Restitution des échanges

JOUR 3 – Mercredi 24 mai 2017 Construire un message politique et une stratégie de plaidoyer	
9h00-9h30	Accueil des participants
Séquence 5 Atelier stratégique : Quels messages pour quelles cibles ? - Animateur : Stanislas Bineli (ADD, Cameroun)	
09h30-10h15	Objectif : Définir l'argumentaire en adaptant le message selon les cibles SOUS GROUPES : travaux en 3 sous-groupes
10h15-11h00	PLENIERE : Restitution des échanges
11h00-11h30	Pause café
Séquence 6 Atelier stratégique : Quels moments clés pour ces messages ? Quels acteurs à identifier ? - Animateur : Abdoul Madjid Moutari (Wateraid, Niger)	
11h30-13h00	Objectif : Identifier les moments clés, en fonction des acteurs et des espaces clés PLENIERE - Présentation : l'Agenda de 2017-2018 : les moments et les acteurs clés à venir – <i>Reine Fadonougbo (RC&D, Ghana)</i> - Identification des acteurs et des moments clés. - Réflexion autour d'un agenda

13h-14h	Pause déjeuner
FORUM RC&D 14h-17h – Animation: Organisations hôtes	
14h-14h40	PLENIERE : Accueil et Introduction - Présentation du forum – <i>Davy Coulibaly (AFHON Côte d'Ivoire)</i> - Présentation de l'atelier du RC&D : « Quels rôles pour la société civile dans la mise en œuvre de l'accord de Paris ? » - <i>Joseph Kogbe (RC&D, Togo)</i>
14h40-15h20	PLENIERE : - Présentation de Armand Josué DJAH, représentant du Réseau National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire et docteur en Géographie et urbaniste.
15h20-16h35	PLENIERE : Débat ouvert autour de la question suivante : « comment créer des synergies entre les acteurs non-étatiques pour renforcer leur implication dans les processus de lutte contre les changements climatiques ? ».
16h35-16h45	Pause café
16h45-17h00	PLENIERE : Clôture du forum - Remerciements

JOUR 4 – Jeudi 25 mai 2017	
9h00-9h30	Accueil des participants
Séquence 7 Atelier RC&D : Quelles questions légales et avancées juridiques pour le RC&D ? - <i>Animateur : Jean-Philippe Thomas (ENDA TM, Sénégal)</i>	
9h30– 10h15	Objectif : Comprendre les aspects légaux liés au RC&D PLENIERE - Présentation 1 : Retour historique du processus et bilan de la situation actuelle - <i>Joseph Kogbe (RC&D, Togo)</i>
10h15-10h30	Pause café

10h30 - 12h00	PLENIERE - Présentation 2 : Quelles avancées légales pour le RC&D ? Les propositions légales - <i>Lucile Dufour (RAC, France)</i> - Présentation 3 : Les prochaines étapes à suivre – <i>Aissatou Diouf (ENDA, Sénégal)</i>
Séquence 8 Atelier RC&D : Quelle stratégie pluriannuelle pour le RC&D ? - Animateur : Emmanuel Seck (ENDA, Sénégal)	
12h00-12h45	Objectif : Penser l’horizon 2020 du RC&D PLENIERE : - Présentation : Evolution et état actuel de la stratégie du RC&D et rappel des décisions prises lors de l’atelier de 2016 – <i>Aissatou Diouf (ENDA, Sénégal)</i>
12h45 -14h	Pause déjeuner
14h-14h30	SOUS GROUPE : travaux en 3 sous-groupes
14h30-15h30	PLENIERE : Restitutions des échanges
15h30 -15h45	Pause café
Séquence 9 Atelier RC&D : Quels financements pour le RC&D ? - Animateur –Zoé Lavocat (RAC, France)	
15h45 - 17h30	Objectif : Identifier des moyens financiers pour pérenniser le fonctionnement du réseau PLENIERE - Présentation 1 : Mobiliser des financements pour le RC&D: Quelles perspectives et quelles stratégies? - <i>Reine Fadonougbo (RC&D, Ghana)</i> - Débat ouvert
17h30-18h30	PLENIERE : - Présentations : Ouverture : l’enjeu d’accès aux fonds climatiques pour les ONG – <i>Emmanuel Seck (ENDA, Sénégal), Saïd Chakri (AESVT, Maroc), Jean-Paul Affana (Germanwatch, Allemagne)</i> - Débat ouvert

18h30-19h00	PLENIERE : Clôture de l'atelier - Bilan de l'atelier - Allocution de Monsieur Assie Richemond, Point Focal National de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) Ministère de la Salubrité Urbaine de l'Environnement et du Développement Durable - Remerciements
--------------------	---

JOUR 5 – Vendredi 26 mai 2017	
Séquence 10 Sortie de Terrain	
9h00-15h00	Commune de Grand-Bassam Visite du village d'Azuretti et échanges avec les communautés qui sont victimes de l'érosion de la côte maritime due aux changements climatiques
15h00-16h00	Retour hôtel
16h00 - 17h30	Temps libre à Abidjan

Annexe 3 : Liste des participants

Liste des participants au 11^{ème} Atelier du Réseau Climat & Développement

Nom	Prénom	Organisation	Pays
AFFANA	Jean Paul	Germanwatch	Cameroun
AHMED ALI	Mohamed	EVA Djibouti	Djibouti
AKAMBI	Is Deen Omolere	Eco-Bénin	Bénin
BAIMEY	Charles	JVE Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire
BANKA	Dossou	AFHON Togo	Togo
BENOUDJI	Colette	Lead Tchad	Tchad
BINELI	Stanislas	Alternatives Durables pour le Développement	Cameroun
BRIDA	Franck	JVE Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire
CHAKRI	Saïd	AESVT Maroc	Maroc
COULIBALY	Davy	AFHON Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire
DEMBELE	Sidiki	ASIC	Mali
DIALLO	Ahmed Sekou	AFAD	Mali
DIALLO DICKO	Boye	Réseau Musonet	Mali
DIMBIO	Ahmed Ali	EVA Djibouti	Djibouti
DIOUF	Aïssatou	ENDA Energie	Sénégal
DOSSOU	Krystel	OFEDI	Bénin
DUFOUR	Lucile	Réseau Action Climat	France
DRUNET	Nicolas	Expertise France	France
EZE	Komigan Credo	JVE Togo	Togo
FADONOUGBO	Marie-Reine	RC&D	Ghana

GOUZAYE	Yahaya	DEMI-E	Niger
HOUNKANNOU	Houndjonousse Christian	JVE Bénin	Bénin
HOUNKPONOU	Kolawole Saïd	IDID	Bénin
ISSA	Abdoulaye	EDER Niger	Niger
KABORE	Florentine	WEP	Burkina Faso
KOGBE	Yaovi Lowanou	RC&D	Togo
LAVOCAT	Zoé	Réseau Action Climat	France
MOHAMED EL AGHREB	Mohamed Abdellahi	ANPEC	Mauritanie
MOUSSA HASSAN	Ousseini	JVE Niger	Niger
MOUTARI	Abdoul Madjiji	WaterAid	Niger
MUTEBA	Alidor	OCEAN	RDC
NDAYIMIRIJE	Ficard	AVOCHACLISD	Burundi
OURO-DJERI DJOBO	Mohamed-Awali	ASEDI	Togo
SADDIK	Mohammed	Homme et environnement	Maroc
SECK	Emmanuel	ENDA Energie	Sénégal
SEGDA	Zenabou	WEP	Burkina Faso
SEKOLA	Nancy Marcelle	JVE Centrafrique	Centrafrique
SHIBCHURN	Chandradeo	DION	Ile Maurice
SILENOU DEMANOU	Blondel	JVE Cameroun	Cameroun
TAKAM	Michel	ADEID	Cameroun
THOMAS	Jean-Phillippe	ENDA TM	Sénégal
YOUNBOU NOUNDOU BIKISSA	Princilia	ACDA	Congo
ZAKARA OUMAROU	Maman	Mali Folkcenter	Mali